

BULLETIN COMMUNAL

Pont-en-Ogoz

MAI 2023

Sommaire

Convocation à l'Assemblée du 16 mai 2023

PV de l'Assemblée du 30 novembre 2022

PV de l'Assemblée du 15 décembre 2022

Comptes 2022

- Comptes de résultats
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

Investissements complémentaires 2023

Statuts de la nouvelle Ass. intercommunale pour le service des curatelles

Commissions communales

Informations communales

Poste mis au concours

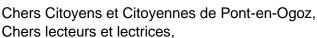
Seniors

Un peu de patois

Sociétés locales / divers

Memento

Le billet du Syndic



et explications ci-après de M. Robin Grivel. Les futurs exercices devraient être plus modestes.

Sous l'angle de l'aménagement du territoire, nous avons pu procéder à une mise à jour du PAL, principalement sur la base des conditions exigées par l'Etat de Fribourg, lors de l'approbation partielle du PAL du 14 novembre 2018. Les documents sont à disposition sur le site internet de la Commune. Du côté des rives du lac, les études se poursuivent et feront l'objet d'une publication ultérieure, tel que demandé par le canton.

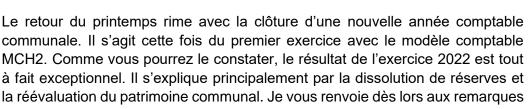
Concernant l'Auberge du Bry, des études complémentaires sont encore en cours et prennent plus de temps que prévu. L'un ou l'autre projet devrait prochainement être soumis à la population.

Cette année 2023 consacre le 20ème anniversaire de la fusion des anciennes communes de Gumefens, Avry-devant-Pont et Le Bry. Une manifestation publique, avec la collaboration du marché des producteurs, aura lieu à la HAP d'Avry-devant-Pont le samedi 17 juin 2023. Réservez d'ores et déjà cette date. Quant aux travaux de la future administration communale, ils avancent régulièrement. Les locaux devraient être opérationnels en début d'automne et une matinée porte-ouverte sera organisée. Quelques modifications du projet et l'évolution des coûts de construction, depuis le crédit voté en automne 2021, nécessitent un budget complémentaire qui sera présenté lors de la prochaine assemblée.

Au plaisir de vous rencontrer lors d'une prochaine manifestation ou lors de notre assemblée de printemps, je vous adresse, à toutes et tous, mes meilleures salutations.

Votre Syndic

Christophe Tornare



22 25

26 27

30

31

31

31

33

33

34

34

40

Tractanda

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16 MAI 2023 **DE PONT-EN-OGOZ**

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le mardi 16 mai 2023, à 20h00

à la Halle polyvalente, à Avry-devant-Pont

Tractanda:

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 30 novembre 2022 et de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022
- 2. Comptes de résultats et d'investissements 2022
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
- 3. Investissements complémentaires 2023 et rapport de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - 3.1 Complément pour la transformation de l'administration communale Fr. 167'000.-3.2 Bouclage du réseau d'eau, secteur Ancienne Cigogne Gumefens Fr. 420'000.-
- 4. Approbation des statuts de la nouvelle Association intercommunale pour le service des
- 5. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation

curatelles de la Sionge et Rive Gauche « Curatelles SRG »

- 6. Informations du Conseil communal
- 7. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (<u>www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/</u>) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour les PV's des assemblées du 30.11.2022 et 15.12.2022 puisque publiés dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal - Assemblée extraordinaire du 30 novembre 2022



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire de Pont-en-Ogoz du 30 novembre 2022

Présidence: M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Présents: 7 Conseillers communaux

116 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)

4 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)

Soit un total de 120 participants

Lieu: Halle polyvalente - Avry-devant-Pont

Excusé(e)s: personnes

Tractanda:

1. Informations relatives au projet de transformation et d'assainissement de l'Auberge St Pierre, Le Bry

- Présentation de l'étude par le bureau RBCH Architectes Sàrl, Bulle
- 3. Discussion / questions

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il souhaite la bienvenue à chaque citoyen. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 46 du 18 novembre 2022, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 6 personnes excusées sont citées. Comme il s'agit d'une assemblée informative et qu'il n'y aura pas de vote, la nomination de scrutateurs n'est pas nécessaire et précise que seule la partie « questions » fera partie du procèsverbal. Il demande s'il y a des personnes externes à la Commune, en plus de la secrétaire et les représentants du bureau d'architecture RBCH Architectes Sàrl. M. Pierre Gumy du journal la Liberté est présent.

Il informe que les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

1. Informations relatives au projet de transformation et d'assainissement de l'Auberge St-Pierre, Le Bry

M. le Président rappelle que lors de l'assemblée communale du 16 décembre 2021, en parallèle de la décision d'acquisition de l'Auberge St-Pierre au Bry, un crédit d'étude de CHF 35'000.00 pour l'analyse du bâtiment et les possibilités de transformation et d'assainissement a été voté.

Le Conseil communal a publié une annonce pour la location du restaurant et aujourd'hui 4 candidats sont encore en lice, mais la réalisation des travaux est prioritaire et déterminante. Le but de l'assemblée de ce jour est de délivrer l'étude et de donner la position du Conseil communal, sachant que lors de l'acquisition nous n'envisagions que des travaux modestes, tout en étant conscients qu'il s'agissait d'un bâtiment ancien et que des entretiens réguliers étaient à venir.

Pour réaliser cette étude, le Conseil communal s'est adressé à différents bureaux d'architectes et c'est le bureau RBCH Architectes Sàrl à Bulle qui a remporté le mandat. Ce bureau a procédé à l'analyse du bâtiment et des propositions de projets présentés au point suivant.

2. Présentation de l'étude par le bureau RBCH Architectes Sàrl, Bulle

- M. le Président donne la parole à M. Mehmet Hikmel et M. Charles Bielmann pour la présentation de l'étude et ses conclusions et précise que la présentation du bureau RBCH Architectes Sàrl est affichée à l'écran et qu'une version allégée sera mise à disposition sur le site internet de la Commune.
- M. Hikmel remercie M. le Président et explique que l'idée est d'essayer de partager l'ensemble des réflexions qu'ils ont eues depuis le mois de juin dans le cadre de cette étude. Il s'agit d'un compte rendu et d'un résumé du processus de raisonnement global et des échanges avec les représentants du Conseil communal et à l'interne de son bureau. Il passe à la présentation affichée à l'écran.

A la fin de la présentation, M. Hikmel remercie l'assemblée de son attention et est applaudi.

M. le Président remercie Messieurs Hikmel et Bielmann et, avant de passer à la partie « questions », il souhaite faire part de quelques remarques. Il dit que l'étude s'écarte de la volonté initiale du Conseil communal, lequel était néanmoins en possession d'un chiffrage d'entreprises pour les travaux nécessaires. La Commune se doit de faire preuve d'exemplarité notamment au niveau de l'énergie et de l'isolation et de respecter les normes légales applicables. L'étude recommande et préconise d'importants travaux et des améliorations. Le Conseil communal s'est déterminé pour la réalisation d'un investissement important, à savoir le scénario N°2, de manière à repartir sur une nouvelle et meilleure base avec un bâtiment complètement assaini. La rentabilité financière sera également meilleure avec une transformation complète et la réalisation de 3 appartements. Dans cette hypothèse du scénario n° 2, et avant tout investissement lié aux travaux, un crédit d'étude de CHF 450'000.00 est nécessaire et sera soumis lors de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022. Ce crédit permettra d'avoir un projet et chiffrage définitif de l'objet. Les citoyens devront ensuite se prononcer sur le coût total des travaux.

Le Conseil communal est conscient des finances communales et souhaite réaliser un projet qui atteint un équilibre financier, sachant qu'il y aura encore d'autres investissements à l'avenir, tant sur notre Commune (aménagement des rives du lac, projets routiers) que des projets régionaux avec les EMS, la création d'un 4ème CO et le centre sportif notamment.

Selon nos calculs financiers et avec l'augmentation actuelle des taux hypothécaires, le bâtiment, avec la location de 3 appartements et d'un café-restaurant, n'est pas rentable si la Commune doit emprunter la totalité du crédit de près de 5 millions de francs. Nous avons déjà regardé différentes options pour rendre le bâtiment rentable et atteindre un équilibre financier. Lors de la votation du crédit final, le Conseil communal fera des propositions tendant, soit à compenser un éventuel déficit annuel par des revenus complémentaires, soit en faisant un désinvestissement de manière à ne pas emprunter les 5 millions. En effet, la Commune dispose des parcelles relativement grandes sur lesquelles il pourrait y avoir plusieurs bâtiments et avec des droits de superficie, ce qui permettrait d'engranger des revenus supplémentaires, tout en restant maître du sol.

D'un autre côté, on ne connait pas encore le résultat de la gouvernance intercommunale, à savoir le projet de fusion des communes de la Gruyère, mais il reste intéressant d'investir sur notre Commune tant que nous en avons l'occasion. D'autres communes ont également fait ce choix, comme La Roche qui a réalisé son administration avec des commerces, Bas-Intyamon qui a refait son café avec son administration dans le même bâtiment ainsi qu'adopté un crédit pour la réalisation d'une nouvelle école, Pont-la-Ville qui a également refait son café et Sâles qui prévoit également de refaire son café.

3. Discussion / questions

Pour cette partie. M. le Président propose de scinder le point en deux, avec les questions en rapport avec l'étude présentée à poser aux architectes et ensuite les questions pour le Conseil communal.

- M. Jacques Limat demande si dans le projet 1 ou 2 un ascenseur est prévu, notamment pour les personnes en situation de handicap, car c'est un gros montant. M. Hikmel répond qu'il n'y a pas d'ascenseur ou de montecharge prévu dans le projet actuel. Il s'agira d'une décision du maître d'ouvrage. On étudiera ensuite la faisabilité d'une telle réalisation.
- M. Georges Fragnière demande si on a étudié la possibilité de supprimer la salle, car est-ce que cette salle va apporter quelque chose au restaurant, il imagine d'ailleurs que non. Il y a un investissement prévu de l'ordre de 1 million pour cette salle et il demande si on n'aurait pas avantage de connaitre le prix pour sa suppression et garder le sous-sol et de faire une terrasse sur la partie avant du restaurant, car l'actuelle sur la partie arrière n'est pas des plus intéressantes. Est-ce qu'on peut faire un chiffrage pour la supprimer en relation avec la future location, car il imagine que les banquets ne sont pas au pluriel aujourd'hui. On a une belle salle à la HAP, alors il ne comprend pas pourquoi on investirait encore un montant pareil pour cette salle. Il faut trouver où faire des économies, car arriver avec un montant pareil de 5 millions, sans compter l'achat soit 6 millions, il ne sait pas comment on va faire et si on va devoir passer par la case impôts et les augmenter. Il avait déjà attiré l'attention des montants à prévoir alors que le Conseil communal annonçait qu'il n'y avait pas grand-chose à refaire. Le projet est beau, il dit bravo aux architectes, mais est-ce que la Commune a les moyens de réaliser un projet de cette envergure. Sa deuxième question porte sur la rentabilité et demande ce qui est prévu sur les 6 millions et ce qui est prévu comme location pour le restaurant. Pour le restaurant, la location sera peut-être de CHF 2'000.00 par mois et c'est joli de vouloir louer CHF 5'000.00 par mois, mais il faut que le restaurateur fasse son chiffre pour l'assumer et on peut prouver que les restaurants d'aujourd'hui sont plutôt à la traine. C'est sûr que le restaurateur y est pour beaucoup, mais il faudra le mettre en place et c'est une lourde charge pour le futur exploitant. Si on calcule 6 millions à 5 %, ca fait CHF 300'000.00 par année et il ne sait pas comment on va faire, malgré le fait qu'on sorte de l'argent pour les fonds propres. Il ajoute que de ne pas mettre d'ascenseur est une honte et qu'il n'est pas possible de louer des appartements sans ascenseur. M. Hikmel répond que par rapport à la salle à supprimer, cela doit être discuté dans l'étude, savoir si elle doit être conservée ou non. Il pense qu'elle peut être conservée suivant les discussions, soit avec le planificateur de cuisine, soit avec des restaurateurs. Il y a aussi une question de rentabilité pour le restaurant. Combien peut-on faire de plats par jour et quel est son potentiel. Dans ce cas la salle peut amener quelque chose. L'ancien restaurateur travaillait beaucoup avec des cars. M. Georges Fragnière dit que ça ne vaut pas la peine de causer de l'ancien restaurateur.

Par rapport à la location, M. Hikmel dit qu'il y a des cafés en Gruyère qui peuvent se louer entre CHF 3 et 5'000.00 par mois, par exemple à Bas-Intyamon, la location est de CHF 3'000.00 avec une grande salle. M. Georges

Fragnière dit que ce n'est pas le bon exemple, car le restaurateur doit lutter pour nouer les deux bouts et demande qu'on trouve des exemples plus proches de nous. M. Hikmel répond que c'est une étude complète à faire, mais revient sur l'exemple de Bas-Intyamon et ajoute que le Conseil communal estimait la location trop basse, selon les discussions qu'ils avaient avec les architectes et M. Marcel Thürler, restaurateur, qui était chargé de réfléchir au projet.

- M. Jean-Jacques Reynaud dit qu'on voit trois appartements, un 3,5 pièces et deux 2,5 pièces et un restaurant. La parcelle fait 1'732 m² utilisables. Il demande si le nombre de place de parc a été étudié, car ce n'est pas suffisant et il n'est pas sûr que les voisins soient d'accord d'accueillir les véhicules. M. Hikmel répond que selon les normes VSS, il faut 28 places de parc. M. le Président ajoute que les deux projets prévoient la modification de la place de parc et un agrandissement, en prenant sur l'ancien jardin et son cabanon.
- M. Georges Fragnière demande si toute la suite du projet sera en soumission publique et si pour les CHF 450'000.00 on va devoir faire appel à plusieurs architectes. M. le Président dit que oui et qu'on s'est même posé la question d'aller à un concours. Toutefois cette solution augmenterait encore les coûts et le Conseil communal a décidé de ne pas le faire.
- M. Markus Hitz demande si c'est facile de louer des appartements au-dessus d'un restaurant et à côté de la route cantonale. M. le Président donne des exemples et cela n'a pas l'air de poser de problème. Il est évident qu'il faut adapter le montant des loyers. Il revient sur la question financière et le pourquoi d'une transformation complète en créant, en plus, des appartements. Ainsi, on diminue les risques financiers en ayant plusieurs locations qui rentrent. Le but pour ne pas emprunter les 5 millions, c'est de faire une proposition en cours d'étude, avec par exemple la vente de biens communaux ou la location de tranches de parcelles communales. Par exemple, le PAD de l'immeuble communal d'Avry prévoit deux immeubles alors qu'il n'y en a qu'un de réalisé. Ce n'est pas à la Commune de réaliser ce 2ème immeuble et il n'est pas exclu de faire un droit de superficie sur 99 ans, avec une rentrée pour la location de la parcelle, tout en restant propriétaire du fonds. D'autres possibilités sont en train d'être analysées. Le but est de minimiser les risques communaux et d'arriver à un budget stable. Avec un désinvestissement, on pourrait même arriver à un bénéfice, pour autant que tout soit loué.
- M. François Barras dit qu'en Gruyère on s'aperçoit qu'il y a souvent le bureau communal au-dessus du restaurant. Comme on doit tout refaire à Avry, que le projet du tea-room est très bien, mais qu'on manque de place de parc, pourquoi ne pas tout déplacer au Bry. C'est vrai qu'on déplacerait le centre de la Commune, mais on serait proche des arrêts de bus. M. le Président répond que le Conseil communal traite à peu près à chaque séance le sujet du Bry, que cette question c'est posé et qu'il a été décidé de maintenir le centre à Avry. Il y a plusieurs hypothèses, mais celle choisie est de proposer la réfection totale. L'assemblée est toutefois souveraine. Comme déjà expliqué, il y a un côté historique et un côté social. Il s'agirait du dernier patrimoine commercial à rester en main communale.
- M. René Bifrare demande combien de temps vont durer les travaux avec la variante 2. M. Hikmel répond dit qu'en parlant depuis le début du chantier, il faut compter environ 20 mois. Si on prend le projet et la phase d'étude, il faut compter de 6 à 8 mois, puis soumettre le vote à l'assemblée. La demande de permis peut durer de 3 et 4 mois, ce qui fait environ 1 année avant de commencer les travaux.

Mme Patricia Moret demande quel était le but de garder ce restaurant. M. le Président répond que c'est une volonté de l'assemblée lors de l'acquisition ainsi que celle du Conseil communal de mettre un centre d'intérêt dans chaque village. Il rappelle qu'il y avait le projet d'achat de l'ancienne ferme à Gumefens, la modification du bâtiment à Avry et l'achat du Bry.

- M. Thibault Kaemmerlen a une demande par rapport au budget d'étude de CHF 450'000.00 qui sera voté lors de la prochaine assemblée. Si on fait le décompte à CHF 150.00/hre, ça fait 3'000 heures de travail, soit à peu près l'emploi d'une personne pendant deux ans et il demande comment ces heures d'études sont justifiées. M. le Président répond qu'il y a d'autres coûts, il faut par exemple faire appel à les ingénieurs, payer des sondages, constituer le dossier. Le but de l'étude sera d'arriver au permis de construire et de soumettre le projet à l'assemblée avant la réalisation. M. Kaemmerlen demande si on aura quelque chose de plus détaillé jusqu'au mois de décembre. Pour répondre, M. Hikmel reprend l'exemple de Bas-Intyamon, avec le crédit d'étude pour la nouvelle école et qui allait jusqu'à la mise à l'enquête, a été voté il y a deux semaines. La commission financière de la Commune a demandé qu'un plus grand travail soit fait, comme la demande des plans d'appels d'offres et déjà mettre en soumission le projet. Ainsi le prix s'est basé sur un retour d'offres afin d'avoir un coût plus sécure. Ce qui a été une assez bonne chose, car entretemps il y a eu une hausse des coûts et des prix globaux dans la construction et cela leur a permis de voter un montant qui ne devrait pas trop bouger. M. Kaemmerlen demande s'il serait possible de faire une étude par paquet. M. Hikmel répond qu'il s'agit d'une volonté du Conseil communal de faire en un bloc et de prendre le risque. Si on revient à la solution de l'avant-projet, du projet et de la demande d'autorisation, ce qui correspond à 32,5 % des prestations au lieu de 50 % à peu près, le coût d'étude sera plus bas, par contre à la fin on arrivera à une estimation de coûts à plus ou moins 10 %. M. le Président ajoute qu'on va être le plus transparent possible, d'ailleurs une visite du bâtiment pour la population est prévue dans 10 jours. Au fur et à mesure de l'avancée du projet et de l'impact financier, on vous tiendra au courant.
- M. Georges Fragnière parle du crédit d'étude préliminaire et dit que, sachant qu'un architecte qui prend le mandat total touche entre 8, 13 ou 15 % du montant, en fonction du degré de difficulté, là on est à CHF 450'000.00 pour le CVS, l'architecte et les ingénieurs civil et il pense qu'on ne va pas y arriver. Pour lui, si on prend un architecte au départ, il faut qu'il suive le dossier jusqu'au bout du chantier, car celui qui fait les plans doit être celui qui prend la responsabilité de la réalisation et du chiffre final. M. Hikmel est d'accord et dit que le crédit d'étude de CHF 450'000.00 comprend les ingénieurs civils, chauffage, ventilation et sanitaire et tous les spécialistes (éclairagistes,

architectes d'intérieur, paysagistes, rapport d'amiante, géomètre, etc). Des offres leur ont été demandées et on arrive avec une petite réserve de CHF 2 ou 3'000.00. Les architectes ont l'habitude de se faire « ramasser » mais précise que jusqu'à maintenant ils ont déjà fait 500 heures, qu'ils ont déjà facturé CHF 7'000.00 pour le relevé et qu'il reste CHF 18'000.00 à facturer selon leur offre, soit CHF 25'000.00 alors que le budget voté était de CHF 35'000.00. Il est donc assez à l'aise par rapport au travail qu'il va fournir. Ils ne sont pas tombés de la dernière pluie, ils ont de l'expérience et les coûts et les chiffres transmis ne sont pas donnés au petit bonheur.

- M. Georges Fragnière dit qu'on va voter CHF 450'000.00 pour l'étude, mais selon lui on doit voter l'ensemble, soit la totalité du montant qu'on aura besoin pour la transformation, comme ça ensuite on ne reviendra plus à charge. M. le Président répond que le but est de chiffrer le coût réel final et qu'on ne va pas voter 5 millions si au final ça revient plus ou moins cher. M. Fragnière dit qu'ils ont l'expérience et qu'on doit pouvoir se baser sur leurs prévisions et répète qu'on doit voter un montant réaliste. M. le Président dit qu'il y a un certain nombre de choix à faire, est-ce qu'on ajoute un ascenseur, est-ce qu'on supprime la salle, etc, il faut donc un projet figé. M. Hikmel ajoute qu'en l'état le projet est encore flou et qu'il y a beaucoup d'inconnus, cette étude permettra de fixer les choses. De nature optimiste, il pense qu'on peut arriver en-dessous des 5 millions, il aimerait bien, mais actuellement il ne peut pas prédire ce qui sera choisi et défini.
- M. Lionel Joner demande si le bâtiment peut être utilisable au niveau légal sans travaux ou si un strict minimum est obligatoirement à faire pour des activités de jeunesse ou une bibliothèque par exemple. M. Hikmel est humble devant ce type de bâtiment, mais d'après lui la réponse est non. Il propose qu'il aille visiter durant la porte ouverte pour voir l'état. Si on souhaite faire une activité dedans, il y a de toutes manières des procédures à faire, pour que ça ne devienne pas un squat.
- M. Bernard Fragnière dit que si l'on prend la variante 2, c'est un gros investissement et selon l'aspect « rentabilité » quelle est l'expertise qui nous qui que c'est bon, car il a toujours entendu que dans l'immobilier il y a trois choses qui compte, soit l'emplacement, l'emplacement et l'emplacement. Pour celui-ci il y a un gros point d'interrogation. Il aimerait avoir non pas des garanties, mais des éléments professionnels qui attestent de la rentabilité de la construction. Puis il ajoute qu'en suivant ce qui s'est passé, on a voté pour l'achat d'un bâtiment à 1,3 millions avec des transformations légères dans la perspective de pouvoir y mettre quelqu'un dedans et là on a un projet d'envergure totalement différent et on a une séance d'information ce soir et on devrait se prononcer dans 15 jours sur un crédit de CHF 450'000.00. Est-ce qu'on peut imaginer qu'après avoir dit oui à ce montant on va dire non à la suite, ce qui fait qu'on aurait perdu un demi-million, alors est-ce qu'on doit voter si vite sur ce type de projet. Il estime qu'il devrait y avoir une phase de digestion compte tenu du montant. M. le Président dit que l'objet a été mis au tractanda et la question sera posée. Cela fait près d'une année que le bâtiment a été acquis. Le but est d'avancer pour éviter de laisser vide ce bâtiment.
- M. Nicolas Messerli dit qu'on fait tout à l'envers, qu'on met la charrue avant les bœufs. A la 1ère assemblée ça passe avec la voix du Syndic, avec des conditions pas bonnes comme quoi il fallait absolument acheter ce bâtiment, sinon on perdait la possibilité de l'avoir puisqu'il y avait un promoteur. Aujourd'hui on se trouve dans une situation dans laquelle il n'a rien contre les architectes qui ont fait un super job avec l'argent qu'ils avaient à disposition, mais on va dépenser CHF 450'000.00, donc avec l'achat on est à 1,7 millions. Il n'y a aucune garantie sur la suite et si l'assemblée dit non, il ne comprend pas le risque que prend le Conseil communal. Par rapport à la localisation de ce bâtiment, il comprend que c'est le dernier restaurant, que c'est historique, mais là on n'a pas le Vignier. Quand il faudra vendre ce bâtiment, est-ce qu'on a fait une étude de marché. Pour lui, ce bistrot est dans un trou, oui c'est un trou où il n'y a pas de soleil, en bordure de route et on n'est plus à l'époque des camionneurs qui s'arrêtent. Il n'est pas sûr que les gens vont venir y manger à midi, on est décentré. Pourquoi ne pas prendre de la hauteur et savoir si vraiment on a besoin de ce restaurant avant d'y mettre autant d'argent dedans. Il a l'impression qu'on va devoir vendre tout ce qu'on peut pour ça et il ne comprend pas cette stratégie. M. le Président lui répond qu'il s'agit de faire suite à l'idée de départ du Conseil communal de garder un centre d'intérêt dans chaque village. Pour avoir le moins de risque, la stratégie est de garder le restaurant et de faire des appartements. Alors oui on peut faire que des immeubles, mais ce n'est pas ça qui va rendre une vie villageoise. Si on liquide tout, les gens n'auront plus que la déchetterie pour se rencontrer au Bry. Il rappelle que cette parcelle est stratégique aussi lorsque l'accès est possible à l'île d'Ogoz. M. Messerli ajoute que la question est sur le choix stratégique du Conseil communal et demande qu'on se pose la question si on va dans le mur ou si on doit faire un pas en arrière pour voir s'il n'y a pas mieux à faire. L'argument des places de parcs n'est pas valable, il n'y en a déjà pas assez.

Mme Géraldine Barras dit que les réactions vives sont légitimes, car au départ on ne partait pas sur un tel projet. Mais Pont-en-Ogoz, c'est trois villages, dont le Bry et ce ne doit pas être qu'une zone industrielle ou n'être que Crazy Prices, il n'y a que l'école qui est belle. On ne peut pas tout faire uniquement pour Gumefens et Avry. On ne fait peut-être pas tout juste, mais cette auberge est au bord de la route cantonale, on a reçu des dossiers d'intéressés pour reprendre le bistrot – il y a du potentiel. Elle pense que l'impulsion de faire revivre l'établissement viendra non seulement du Conseil communal, mais également des associations, sociétés et gens du village. Elle donne en exemple une demande que le Conseil communal a reçu du comité des Giblotins qui souhaite faire un petit concert là-bas, en début d'année. Comme l'ont présenté les architectes, si on peut se réapproprier le centre du village, c'est un retour aux sources qui est le bienvenu. Elle souligne qu'une fois que le crédit d'achat a été voté, des gens qui étaient contre lors du vote sont allés trouver les membres du Conseil en disant que maintenant que le bâtiment est communal, il faut en faire quelque chose de bien et un objet dont on sera fier. Les sociétés locales sont très actives et pourraient bénéficier de ces locaux. Elle rappelle qu'une séance intercommunale sur l'énergie à la maison a été organisée à Sorens et que la commission « réflexions villageoises » a trouvé cela super.

Il faudrait en organiser chez nous, ce qui pourrait être fait dans cet établissement sur des thèmes lambdas, notamment par les habitants de la Commune selon leur domaine de compétences. En présentant la variante de ce soir, le Conseil communal a pesé le pour et le contre, et oui on arrive à des gros chiffres, mais avec la multiplication des loyers on arrive à une alternative intéressante.

- M. Giuseppe Greco dit que les intentions sont louables, mais à quel prix et pour lui cela ne doit pas être à n'importe lequel. Oui on peut faire des fêtes et des initiatives pour en faire ne vont pas manquer, mais la différence entre les deux projets pour le rendre rentable est de faire des appartements. Aujourd'hui quelqu'un est-il prêt à acheter un appartement de 2,5 pièces au Bry à 1 million ? Personne selon lui. Alors est-ce que la Commune est prête à surévaluer un certain prix pour pouvoir obtenir une auberge qui sera finalement standard, là il y a une question financière qui l'interroge. Il donne en exemple que dans son ancienne commune, l'ancienne école qui est un bâtiment communal a été rénovée. Le bâtiment date de la même époque, pour la même taille. Ils ont gardé les murs et tout le reste a été vidé pour faire 6 appartements avec ascenseur et parking souterrain pour 2,5 millions. Les locataires sont entrés en 2019, alors est-ce qu'il y a eu une telle inflation pour arriver à 6 millions actuellement pour le même genre de bâtiment. Il pense qu'on n'a pas les moyens d'investir 6 millions dans une auberge, que c'est surfait. M. Hikmel répond qu'effectivement l'inflation joue dans les calculs pour une part, mais on ne peut pas comparer le scénario 2 qui est flou avec le scénario 1 où on a quelque chose de précis avec le retour des entreprises et des ingénieurs. C'est évident qu'on va pouvoir trouver quelqu'un qui peut tout faire pour 3,5 millions, avec comme unique objectif la rentabilité et l'utilisation de matériaux sans qualité, avec des fenêtres en PVC, du pergo, etc et ils vont certainement très bien gagner leur vie et certainement mieux qu'eux. Leur idée est de contribuer à la conservation du patrimoine et de faire quelque chose de vertueux.
- M. Giuseppe Greco demande si une commission historique du canton a déjà donné son avis sur ce bâtiment et sur ce que l'on peut faire ou pas. M. Hikmel répond que le bien est classé et protégé et qu'il y a toute une série de choses qui ne peuvent pas être faites. Mais le Service des biens culturels n'a pas toujours les moyens de ses ambitions et ils subventionnent certains éléments qui sont dignes de protection du patrimoine.
- M. Bernard Fragnière entend bien ce que dit Mme Barras et confirme qu'en tant que membre de la commission « réflexions villageoises » il y a une volonté de développer des activités, mais là on parle de 6 millions et on ne peut pas réaliser ces prestations à n'importe quel coût. Il répète avoir besoin de plus d'éléments pour pouvoir voter en connaissance de cause et de plus de 15 jours à disposition pour digérer.
- M. Daniel Savary dit qu'on agite beaucoup de chiffres, mais est-ce que ce projet ou l'étude a été soumis à la commission financière et si oui qu'est-ce qu'elle en pense. M. le Président répond que la commission financière a fait un préavis qui sera transmis à l'assemblée communale des budgets le 15 décembre prochain.
- M. Jean-Jacques Reynaud dit que ce soir on peut dire ce que l'on pense sur les 6 millions, mais que c'est en décembre qu'on devra discuter des CHF 450'000.00. Par rapport à ce qu'a dit Mme Barras, il était le premier à être contre le projet d'achat, mais une fois que ça a été voté par l'assemblée, c'est voté et maintenant il faut l'assumer, mais jusqu'à un certain point. Jusqu'à 1,5 ou 2 millions, voire un peu plus, oui peut-être, mais là on parle de 6 millions. Il félicite les architectes pour leur travail, mais mettre CHF 450'000.00 pour faire une étude c'est trop, alors la seule solution pour ce bâtiment est de le remettre en vente, qui à perdre CHF 4 ou 500'000.00. On conservera encore 5,5 millions pour faire autre chose dans notre Commune au profit de la collectivité.

Mme Karine Rusterholz se demande si on a cherché à faire autre chose qu'un restaurant. Si elle a bonne mémoire, les recettes de la Commune avoisinent environ 8,5 millions par année et là on parle de 6,3 millions depuis le départ pour un projet qui ne sera pas rentable. Une commune qui construirait une école pour ce prix-là veut dire une augmentation d'impôts à la clé. Ce bâtiment va coûter chaque année pour une utilité qui n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de la Commune, car on parle d'un patrimoine financier et pas d'un patrimoine administratif. Alors oui le projet de faire des centres d'intérêts dans chaque village est louable, mais le projet qu'on nous a vendu en assemblée il y a une année ne correspond plus à la présentation d'aujourd'hui. Est-ce qu'on peut partir sur autre chose qu'un restaurant et sur un autre concept qui permet de le rentabiliser. M. le Président répond que oui en théorie, mais que l'assemblée a acquis le bien pour maintenir un restaurant. La décision du Conseil communal est aussi de maintenir un restaurant. Par rapport à la capacité d'investissement de la Commune, depuis le passage au système comptable MCH2, il n'y a plus de calcul. Auparavant, la Commune avait une capacité de 18 millions. Il faudra attendre une année complète pour connaître ou refaire les nouveaux calculs. On n'est pas dans des chiffres qu'on ne peut pas absorber et il n'y a pas matière à augmenter les impôts si on équilibre le système. Mme Rusterholz dit que la Commune a des projets qui sont nécessaires à l'activité locale, communale ou régionale comme des EMS ou autre et la Commune va avoir besoin de financement pour ces projets. Là on est sur un projet à bien plaire qui n'apporte pas de plus-value dans le fonctionnement communal, si ce n'est le côté populaire, lequel n'est pas une priorité absolue. M. le Président répond que si on veut mettre le curseur des priorités, on voit que sur les projets de réduction de vitesse, on va arriver à des budgets de 3 millions pour faire des ralentissements. Alors là on estime que c'est bien pour la mobilité douce. Ici, nous sommes aussi sur des chiffres importants pour un bâtiment qui aura 3 appartements, soit une réelle plus-value. Il comprend les remarques, mais estime qu'il faut tout relativiser et répète que pour les routes on est à près d'un 1,5 millions par

M. Marc-Olivier Seydoux fait une remarque par rapport à la proposition des architectes, avec la variante 2 on a une estimation au cube, c'est-à-dire volumétrique. Le but est de faire une étude et de se poser toutes les questions. Cela ne veut pas dire qu'on fera des appartements et un restaurant comme proposé ce soir. Peut-être que l'étude dira que la salle est inexploitable et qu'il faut la démolir, peut-être qu'avec le volume et le million à disposition on va plutôt créer un immeuble ou un bâtiment en retrait pour avoir du logement ou un commerce. L'idée de la variante complète est de se dire qu'on va rénover le bâtiment et d'en faire quelque chose de bien au niveau de l'énergie, de l'acoustique, etc. Ces travaux peuvent être effectués en phasage, même si tout d'une fois c'est mieux. L'étude permettra de trouver les meilleures options avec quelque chose de réalisable, avec une bonne rentabilité, tout en respectant les consignes de bases, savoir la création d'un centre pour réunir les gens. Les chiffres sont importants, mais le Conseil communal n'est pas là pour perdre de l'argent, mais bien pour créer quelque chose de satisfaisant pour tout le monde.

- M. Daniel Savary demande en cas de refus du crédit d'étude, est-ce que le Conseil communal a un plan B et s'il y a un avenir pour ce bâtiment. M. le Président répond que le Conseil communal n'a pas fait d'autres choix pour l'instant, des solutions seront trouvées en cas de refus du crédit.
- M. Nicolas Messerli dit que pour limiter le risque, il faudrait peut-être augmenter le montant de l'étude, avec une variante comportant un restaurant et une variante sur la rentabilité si on fait que des appartements. M. le Président répond que ce n'est pas exclu de présenter différents choix, mais rappelle que le but n'était pas de faire que des appartements. M. Messerli ajoute qu'il faudrait aussi avoir une étude sur le potentiel du restaurant. M. le Président dit que le choix du restaurateur beaucoup, il donne l'exemple du restaurant de Posat où l'établissement est connu pour ses poulets au panier. Posat n'est pourtant pas au bord d'une grande route et les gens y vont quand même.
- M. Michel Grivel rappelle que lors de la demande de crédit de 3 ou 3,5 millions pour la transformation de la HAP, il y avait des gens contre, mais le crédit a été accepté. Aujourd'hui on peut se rendre compte de la réalisation de cette halle, sa fonctionnalité, l'accueil extrascolaire et autre. Le montant pour Le Bry est important, mais il estime qu'il faut investir chez nous avant que tout aille à Bulle. Il est pour rester sur une étude basée sur le choix de départ de l'assemblée, d'y faire un restaurant ou un commerce, afin de garder une âme dans ce village et non de faire que des appartements sous prétexte que ça rapporte.

Mme Julia Barras dit que peut-être que l'emplacement du Bry n'est pas le plus joli de la Commune, mais ça à l'avantage de faire partie de la Commune de Pont-en-Ogoz. Elle donne en exemple la société du Chœur mixte qui pour remettre sa médaille Bene Merenti a dû sortir de la Commune pour aller à Vuippens, car on ne peut pas accueillir de repas organisés par les sociétés. On pourrait faire une salle dans un endroit plus joli, mais là le bâtiment et le patrimoine on les a déjà et on pourrait l'exploiter pour ça. M. le Président confirme que le repas des personnes âgées se fera également à l'extérieur de la Commune. On externalise des choses qui pourraient aider à la rentabilité du commerce.

M. Steve Rime demande pourquoi c'est la Commune qui investit dans le bâtiment, car celui qui loue des locaux doit les aménager. Que la Commune refasse les travaux comme la peinture, c'est OK, mais pour pourquoi l'investissement intérieur pour le matériel ce n'est pas le restaurateur. M. le Président répond que cette hypothèse a été envisagée, on pourrait louer à un prix plus bas, et c'est le locataire qui amène ses chaises, ses verres et autres, c'est une autre possibilité, mais ce n'est pas le choix actuel du Conseil communal. Quoi qu'il en soit l'appartement actuel pose problème. Il faudrait également trouver un mécanisme d'indemnité, car si le locataire met un demi-million ou un million dessus et que dans trois ans il arrête, ça serait à la Commune de reprendre quelque chose et faudrait revenir en assemblée pour le montant.

Mme Catherine Schwager dit que c'est faux, qu'il y a aucune obligation de la Commune de reprise si un privé a investi dans un bâtiment. M. le Président répond que si un locataire part, alors qu'il a investi avec l'accord du propriétaire, on doit racheter la plus-value.

Mme Patricia Moret dit que le repas du Noël des aînés a été fait pendant des années là-bas grâce au restaurateur et à la grande salle. Elle confirme que celui de cette année aura lieu à l'extérieur du village et espère que dans quelques années il pourra à nouveau être organisé ici.

M. Daniel Savary dit qu'effectivement pour ce repas auquel il a participé, la grande salle était très sympathique. Selon lui, un privé ne va pas investir dans un tel bâtiment, c'est trop risqué et qu'il n'y a qu'une collectivité qui peut le faire. Il n'est pas spécialiste de la finance, mais ses connaissances en immobilier lui donnent la tendance que cet investissement sera déficitaire également par rapport aux taux hypothécaires qui montent et à la durée de réalisation. Revendre les appartements sera impossible. Il trouve que la proposition de M. Jean-Jacques Reynaud est la bonne, qu'il faut revendre le bâtiment à perte. M. le Président répond que l'équilibre financier dépend aussi de combien on emprunte et de combien on met en fonds propres.

Mme Catherine Merian demande si une étude de faisabilité a été faite, car avant d'investir de l'argent tout un chacun se demande si ça va être rentable. M. le Président répète que si on doit emprunter les 5 millions, ça ne sera pas rentable et c'est pour ça qu'on doit chercher des solutions pour permettre de ne pas faire de crédit.

Mme Catherine Merian demande si le mandat de l'architecte fait partie des marchés publics, ce qui voudrait dire que le bureau qui a fait le travail jusqu'à maintenant n'a pas la certitude qu'il soit mandaté pour l'étude. M. le Président dit que celui qui sera mandaté pour l'étude ira jusqu'à la fin. Dans les CHF 450'000.00 il faut sortir le montant des prestations des ingénieurs ou autres, mais si la prestation de l'architecte est initialement soumise aux marchés publics, on suivra la procédure.

M. Nicolas Messerli dit que les honoraires sont basés sur les seuils des coûts finaux des constructions. Il faut savoir si dans la phase qu'on va voter en décembre, les architectes respectent les marchés publics. C'est dommage car il y a déjà tout un travail qui a été réalisé avec cette étude à CHF 35'000.00 qu'ils ont faite, il y a déjà beaucoup plus de travail réalisé que celui pour lequel ils sont payés. M. Hikmel répond que cela dépend

comment on calcule, il existe tous les cas de figure, si on prend le tout ou si on saucissonne. M. le Président dit qu'à ce jour on ne s'est pas penchés sur la procédure, mais on va respecter les règles applicables.

- M. Georges Fragnière dit que le bureau d'architectes a déjà fait un travail profond et demande si on ne pourrait pas faire une extension beaucoup plus basse aux CHF 450'000.00 pour faire l'étude de faisabilité et ainsi on ne serait pas engagés dans les marchés publics. Pour lui l'étude de faisabilité est un élément clé avant le crédit d'étude qui sera proposé à la prochaine assemblée. Par rapport à ce qu'a dit Mme Géraldine Barras, il est pour faire quelque chose de bien, mais dans une mesure raisonnable. Il demande à l'architecte s'il serait d'accord de faire une étude de faisabilité afin d'éviter les marchés publics, ce qui ne ferait que de prolonger la procédure. M. le Président répond que les CHF 450'000.00 font partie d'une enveloppe globale et qu'on peut évidemment faire des phases partielles.
- M. Bernard Fragnière aimerait savoir dans quelle mesure on va tenir compte des remarques de ce soir pour la prochaine assemblée et serait plus à l'aise d'avoir cette étude de faisabilité. M. le Président dit qu'on ne peut pas changer le montant sur le tractanda, par contre on peut supprimer le point en assemblée. Si nécessaire on pourra faire une assemblée supplémentaire en début d'année.
- M. le Président remercie l'assemblée de cet échange nourri, car le but était de faire le débat ce soir. Il informe que le samedi 10 décembre dès 10h00, les portes du bâtiment seront ouvertes et une verrée sera offerte.
- M. le Président informe que dès le 1er décembre, l'horaire de la déchetterie sera modifié. L'ouverture du samedi après-midi sera à partir de 15h00 et plus 14h00. Le motif est qu'il n'y a pas de monde durant cette heure et c'est une demande des surveillants.
- M. le Président précise que l'Assemblée communale du 15 décembre prochain débutera à 19h00 au lieu de 20h00, en raison des nombreux sujets à traiter.
- M. le Président rappelle que depuis le 1er septembre 2022, les enquêtes de constructions en procédure simplifiée sont publiées dans la Feuille Officielle, comme pour les demandes ordinaires, les voisins ne sont plus informés, sauf en cas de demande de dérogation. Toutes les demandes sont publiées dans la FO, au pilier public et sur le site internet de la Commune.
- M. le Président remercie le bureau RBCH sous les applaudissements de l'assemblée et lève l'assemblée à 22h00.

Procès-verbal - Assemblée du 15 décembre 2022



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 15 décembre 2022

Présidence: M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz Scrutateurs: M. Baptiste Rapin

M. Olivier Moret

Présents: 7 Conseillers communaux

142 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)

4 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)

Soit un total de 146 participants

Lieu: Halle polyvalente – salle 2015 - Avry-devant-Pont

Excusé(e)s: 15 personnes

Tractanda:

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 mai 2022
- 2. Approbation du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable
- 3. Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables
- 4. Budget 2023 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
- 5. Investissements 2023 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

5.1.	Complément pour remplacement conduite d'eau Vers Karlé tronçon 2	Fr.	50'000
5.2.	Déplacement conduite d'eau route d'Avry – secteur Gumefens	Fr.	225'000
5.3.	Remplacement conduite d'eau Quartier La Gîte – secteur Le Bry	Fr.	160'000
5.4.	Installation nouveau système de gestion du réseau d'eau	Fr.	110'000
5.5.	Rénovation routes AF 2023	Fr.	550'000
5.6.	Réfection route de La Cantine – secteur Avry	Fr.	800'000
5.7.	Réalisation trottoir - route Avry-Gumefens – 1ère partie	Fr.	500'000
5.8.	4ème complément révision PAL	Fr.	50'000
5.9.	Subventions d'investissements aux ménages	Fr.	40'000
5.10.	Installation panneaux solaires immeuble communal Avry	Fr.	60'000
5.11.	Remplacement fenêtres immeuble communal Avry	Fr.	745'000
5.12.	Aménagement ancienne administration communale	Fr.	185'000
5.13.	Rénovation place de l'école Le Bry	Fr.	50'000
5.14.	Crédit d'étude – transf./assainissement - Auberge St-Pierre Le Bry	Fr.	450'000

- 6. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2023
- 7. Nomination d'un nouvel organe de révision
- 8. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
- 9. Nomination d'un membre de deux membres à la Commission de naturalisation
- 10. Informations du Conseil communal
- 11. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 19h10.

Il souhaite la bienvenue aux nombreuses personnes présentes, malgré le fait qu'elle soit avancée à 19h00 et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 2 décembre 2022, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 15 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de M. Baptiste Rapin (côté fenêtres) et M. Olivier Moret (côté salle de sport). Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter, ainsi que M. Johann Pury du bureau Ribi et les deux journalistes de La Liberté et de La Gruyère.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président informe que l'ordre du jour est modifié et précise que le point 5.14, soit le point sur l'investissement pour le crédit d'étude de CHF 450'000.00 pour l'Auberge St-Pierre à Le Bry a été retiré selon décision du Conseil communal et à la suite de l'assemblée extraordinaire du 30 novembre dernier. Une assemblée extraordinaire sera faite en janvier ou février pour traiter complètement le point et présenter les différentes hypothèses. Il annonce également une modification du point 9, ce n'est pas un mais deux membres à nommer à la Commission de naturalisation, une nouvelle démission nous étant parvenue.

Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour est approuvé tel quel.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 mai 2022

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal, à l'administration ainsi que sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 5 mai 2022 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 5 mai 2022 est accepté à la majorité avec une abstention

Point 2

Approbation du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable

- M. le Président informe que la présentation sera faite par M. Johann Pury du bureau Ribi à qui il donne la parole.
- M. Pury salue l'assemblée et lit la présentation annexée au présent PV.
- M. le Président le remercie et demande s'il y a des questions

Mme Anne-Marie Sciboz demande si elle veut se raccorder à l'eau communale, si le prix sera par rapport aux m² de son terrain. M. Pury répond que oui. La taxe unique de raccordement se fera par les m² x l'IBUS (indice brut d'utilisation du sol).

- M. Jean-Jacques Reynaud a une question sur l'article 22, al. 2 qui dit que « les frais pour le collier de prise d'eau, pour la vanne d'arrêt, ainsi que pour la partie du branchement situé sur le domaine public, incombent à la commune. Pour le branchement situé sur le domaine privé, les frais sont à la charge du propriétaire de l'immeuble ». Pour lui la conduite n'est pas forcément sur le domaine public, mais sur le domaine privé. Par exemple dans son quartier, il y a une conduite communale pour 6 villas et les vannes sont sur le domaine privé et il demande si le collier est pris par la Commune ou pas dans ce genre de cas. M. Pury répond que selon l'application du règlement, c'est le privé qui paiera depuis la limite de la parcelle, c'est cette limite qui fait la distinction. M. Reynaud ne trouve pas correct si c'est au privé de payer le collier pour le raccordement à la conduite communale. M. Pury dit qu'un collier coûte CHF 1'500 à 2'000.00 et dure une trentaine d'année. Il s'agit surtout d'une phase lors du remplacement de conduites plutôt que lors de la création d'une nouvelle conduite. M. Marc-Olivier Seydoux ajoute que lorsque les réseaux sont renouvelés, on tâche de les mettre sur le domaine public.
- M. Jean-Jacques Reynaud demande qui va payer les colliers pour le quartier de la gîte au Bry qui va être refait prochainement, car là-bas tout est privé comme à Villarvassaux. Tout le monde paie les mêmes taxes pour le reste, donc les colliers doivent être à la charge de la Commune.
- M. Steve Rime dit qu'à Villarvassaux, les vannes sont sur la route, ce qui veut dire qu'il faudrait payer la conduite depuis la route. M. Marc-Olivier Seydoux répond que le cas de Villarvassaux est particulier, car les conduites sont communales mais que toutes les routes sont privées. Comme toutes les conduites ont été refaites, ça ne s'appliquera pas pour l'instant.
- M. Pierre Adrien Aviolat revient sur la définition du domaine public. Est-ce que les conduites qui appartiennent à la Commune et qui sont au bénéfice d'un droit de passage signé avec les propriétaires du fonds ne pourraient pas faire partie du domaine public, ce qui résoudrait ce genre de problème. M. Pury répond que même s'il y a une servitude, la conduite reste propriété de la Commune ou alors il faudrait modifier l'article pour que dans tous les cas les colliers soient à la charge de la Commune.
- M. Jean-Jacques Reynaud propose de modifier l'article 22 al. 2 en disant que les colliers des conduites communales doivent être à la charge de la Commune s'il y a plus de 2 maisons desservies. M. Marc-Olivier Seydoux dit que par souci d'égalité de traitement on pourrait modifier l'article et indiquer que toute prise d'eau sur une conduite publique serait à la charge de la Commune, alors que si le raccordement se fait sur une conduite privée, la prise est à la charge du privé. M. le Président dit que l'article parle de la propriété du fonds et l'on doit traiter de la propriété de la conduite. M. Pury dit qu'il ne s'agit pas d'un article standard et qu'il avait déjà été modifié et confirme que sa modification éviterait de créer des disparités.
- M. François Kilchoer dit qu'auparavant il y avait un forfait à 100 m³ d'eau et demande si le forfait disparaît complètement et si maintenant il y aura uniquement la consommation. M. Pury confirme qu'à présent dès le premier m³ on facture et on couvre les frais d'exploitation.
- M. Michel Grivel demande comment font les autres communes citées en exemple, soit Marsens et Riaz par rapport à ces colliers. M. Pury dit qu'il ne connait pas par cœur chaque règlement, mais selon le règlement type du canton, c'est à la charge du privé.
- M. Jean-Louis Grivel dit que dans le cadre d'une ferme, en général la conduite traverse toute la parcelle et demande si elle devient privée lorsqu'elle entre dans la maison. M. Pury répond que oui, mais avec la modification de l'article dans tous les cas ça vient à la charge de la Commune. M. le Président ajoute que si la conduite est communale, c'est elle qui paie et il n'y a pas de changement si la conduite est privée.
- M. Pierre Adrien Aviolat demande quelle sera la date d'entrée en vigueur du règlement. M. Pury répond que si le règlement est accepté ce soir, ça sera depuis le 1^{er} janvier 2023.
- M. Adrien Sauteur demande si une tabelle a été faite pour le prix au mètre pour une conduite. M. Pury répond que non, que cela dépend du diamètre du raccordement et du type d'immeuble.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président dit que le Conseil communal propose la modification de l'article 22 al. 2 du règlement. On va dès lors mettre comme critère la propriété de la conduite et non plus de la parcelle et que si c'est un raccordement se fait sur une conduite publique, le collier de prise sera à la charge par la Commune.

M. le Président demande aux citoyens qui acceptent le nouveau règlement communal relatif à la distribution d'eau potable dès le 1er janvier 2023, avec la modification de l'article 22 al. 2 décidée ce soir, de s'exprimer par main

Résultat du vote : Le règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable est approuvé à la majorité avec 14 refus et 10 abstentions

M. le Président remercie M. Pury et le libère sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 3

Approbation du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables

- M. le Président dit qu'avec cette période de récession d'énergie, la Commune voulait inciter à des propres consommations avec un nouveau règlement. Il sera dès lors proposé des subventions, parfois modiques, pour couvrir par exemple les frais de mise à l'enquête. Ainsi, avec ce nouveau règlement, lorsqu'un citoyen décide de mettre par exemple des panneaux solaires, il doit faire préalablement (à tout achat, pour avoir un caractère incitatif) une demande pour savoir s'il a droit à une subvention ou non. Si la demande correspond aux critères prévus dans le règlement et le tableau, la Commune répond et confirme la subvention. Lorsque les travaux sont terminés et payés, il faut envoyer une copie des documents (notamment de la facture et preuve de paiement) à la Commune pour le versement de la subvention. A ce stade, on est à l'approbation du règlement et plus loin, dans les investissements, un montant annuel de CHF 40'000.00 sera voté. Le tableau des subventions est affiché à l'écran. Il n'y a pas d'effet rétroactif pour ceux qui ont déjà fait ce type de travaux. Ce règlement pourra évoluer et être modifié au fil du temps, mais la proposition est de débuter ainsi pour 2023.
- M. Christian Marchon demande pourquoi il y a une différence entre les pompes à chaleur air/eau ou sol/eau et dit qu'il ne s'agit pas toujours d'une volonté du propriétaire du choix du type de pompe à chaleur, cela peut dépendre des zones qui sont exclues en sol/eau. M. le Président répond qu'il y a une différence en raison du coût de l'investissement, les sondes sont plus chères que pour une installation air/eau.
- M. Georges Morard dit qu'avec les CHF 40'000.00 prévus, il n'y a que 20 personnes qui vont bénéficier de cette aide. M. le Président répond que oui, mais que 20 demandes de permis pour les chauffages, ça correspond à peu près à ce qu'on a. Il n'est pas exclu que s'il y a plus de personnes qui demandent, la Commune pourra donner le feu vert pour la subvention, laquelle sera reportée sur 2024, pour autant qu'un nouveau budget soit validé pour 2024. Les subventions iront dans l'ordre des demandes.
- M. Elie Fragnière dit qu'il a installé des panneaux solaires en 2013 et qu'il y a un impôt communal sur cette installation, il demande pourquoi. M. le Président répond qu'il n'y a pas d'impôt communal sur le photovoltaïque. M. Jean-Jacques Reynaud complète en disant qu'il y a un impôt sur les revenus faits avec les panneaux solaires.
- M. le Président précise que les montants qui sont accordés par la Commune sont dissociés de ceux qui peuvent être touchés par le Canton.

Mme Christine Fragnière demande si la subvention pour l'abonnement des transports publics ne concerne que les abonnements pour se rendre au travail. M. le Président répond que peu importe l'utilisation de l'abonnement, il doit juste être mensuel ou annuel. Par contre, c'est comme pour les panneaux solaires, il faut faire la demande avant l'achat.

- M. François Kilchoer demande si c'est également valable pour l'abonnement général. M. le Président répond que oui, mais pour les abonnements en 2ème classe.
- M. le Président demande aux personnes présentes qui acceptent le nouveau règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables dès le 1er janvier 2023 de s'exprimer par main levée

Résultat du vote : Le règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables est approuvé à la majorité avec 4 refus et 2 abstentions

Point 4

Budget 2023 du compte de résultats et rapport de la Commission financière

- M. le Président donne la parole à M. Robin Grivel pour la présentation des budgets 2023
- M. Robin Grivel va passer à la lecture du compte de résultats, anciennement appelé « fonctionnement », les chiffres sont affichés à l'écran. Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les totaux par chapitre. Le résultat final prévoit un déficit de CHF 232'637.58, pour un total de charges de CHF 8'783'000.00 et des revenus pour CHF 8'550'000.00. Le budget 2023 ne peut pas être fait de manière comparative en raison du passage à MCH2.

Mme Karine Rusterholz dit qu'elle travaille aussi avec MCH2 et elle est surprise de voir dans le chapitre 0 les charges de l'auberge St-Pierre pour CHF 37'000.00 alors que c'est aussi un immeuble du patrimoine financier dans le chapitre 9. M. Robin Grivel répond que le Conseil communal estime qu'étant donné qu'on ne sait pas encore ce qu'on va faire de l'objet qu'il ne s'agit pas d'un patrimoine financier, mais d'un patrimoine administratif. Mme Rusterholz dit que cela signifie que l'immeuble devra être amorti. M. Grivel confirme.

M. Grivel donne la parole à M. Yannick Maisonneuve pour la lecture du rapport de la Commission financière.

En préambule, je souhaiterais, au nom de la Commission financière, remercier les collaboratrices de notre administration ainsi que le Conseil Communal pour la préparation de ce budget 2023, pour la revue en détail des budgets de fonctionnement et d'investissements, ainsi que pour les réponses et informations complémentaires apportées suite aux questions et demandes de la commission financière.

Les principales variations entre le budget de fonctionnement 2023 et celui de l'année en cours sont détaillées, chapitre par chapitre, dans le dernier bulletin communal.

Il est cependant à noter que la présente mouture du budget 2023 a été entièrement préparée selon les nouvelles normes comptables MCH2 intégrant la réévaluation du patrimoine administratif de la Commune. Ceci a pour conséquence une augmentation des amortissements de plus de CHF 400'000, soit environ 45% de l'augmentation totale des charges du budget 2023 par rapport au budget 2022. Cette augmentation est compensée par le prélèvement annuel sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

L'augmentation des charges cantonales et de celles liées aux Associations de communes, sur lesquelles la Commune a peu d'influence, représente environ 16% de l'augmentation totale des charges pour 2023.

Enfin le plan de fermeture et de sécurisation des écoles, les travaux d'entretien des infrastructures d'eaux usées, ainsi qu'une enveloppe supplémentaire pour les coûts d'énergie viennent aussi en augmentation du budget 2022 pour un peu plus de 22%.

Pour rappel, les charges du budget 2023 sont en augmentation de CHF 917'000.00 par rapport au budget de l'année précédente, soit une augmentation de l'ordre de 10%. Les revenus, quant à eux, sont en augmentation de CHF 985'000.00, soit + 14%.

Le budget de fonctionnement 2023 présente donc un déficit raisonnable de CHF 232'637.58, légèrement inférieur au déficit du budget 2022 qui se montait à CHF 301'199.61.

Sur cette base, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2023 tel que soumis et présenté par le Conseil Communal.

M. Grivel remercie M. Maisonneuve pour son rapport et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il précise qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets.

Point 5

Investissements 2023 et rapport de la Commission financière

- M. Robin Grivel informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements en gras et italique seront présentés et votés ce soir. Il commence la lecture des investissements reportés. Le total des investissements reportés est de CHF 3'738'000.00 et les nouveaux investissements pour 2023 représente un montant de CHF 3'975'000.00, moins les CHF 450'000.00 pour Le Bry. La planification des investissements de 2023 à 2028 est affichée.
- M. le Président revient sur la planification financière et dit que la ligne concernant les CHF 450'000.00 y figure encore pour le Bry, mais avec le retrait du point du tractanda, ce n'est plus juste.

Comme il n'y a pas de question, la parole est redonnée à M. Yannick Maisonneuve pour la lecture du préavis de la Commission financière quant au budget d'investissement 2023.

M. Maisonneuve rappelle que la Commission financière n'est pas là pour se prononcer sur le bien-fondé des investissements, mais sur la capacité de la Commune de les financer.

Concernant le budget d'investissement d'un montant total de CHF 7'713'000.00 moins les CHF 450'000.00. la capacité d'autofinancement et d'emprunt de notre Commune nous permet de financer les investissements proposés.

Sur cette base, la Commission financière préavise favorablement au budget d'investissement 2023 tel que soumis par le Conseil communal devant cette Assemblée.

M. le Président remercie M. Maisonneuve et M. Grivel et passe à la présentation de chaque investissement en rappelant qu'ils seront votés individuellement, après chaque présentation, puis les budgets globaux seront votés à la fin.

Point 5.1

Complément pour remplacement conduite d'eau Vers Karlé troncon 2 - CHF 50'000.00

- M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'il y a eu une première réalisation des travaux il y a deux ans et que lors des travaux effectués cette année sur la conduite depuis le réservoir jusqu'au bas de la route Vers Karlé, qu'on a constaté un problème de pression, surtout pour la défense incendie au niveau de la route des Gottes. Il a été décidé de dédoubler les conduites et coupler le réseau de Gumefens avec celui de Sorens au niveau du réservoir des Monts, d'où cet investissement supplémentaire.
- M. Jean-Jacques Reynaud demande jusqu'où est tirée la conduite. M. Marc-Olivier Seydoux répond depuis audessus de chez M. Pirrello jusqu'à l'hydrante de la route des Gottes et c'est là que les conduites seront interconnectées. Pour avoir assez de pression pour les habitants du quartier de la route des Gottes et pour la défense incendie, l'eau vient du réseau de Sorens.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement du complément pour le remplacement de la conduite d'eau Vers Karlé – tronçon 2, pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 5.2

Déplacement conduite d'eau route d'Avry - secteur Gumefens - CHF 225'000.00

- M. Marc-Olivier Seydoux dit que des gabarits ont été posés à Gumefens à la route d'Avry. On est en zone à bâtir et une conduite communale principale traverse cette parcelle et que légalement c'est à la Commune de la déplacer à ses frais. La conduite sera déplacée le long de la route et on va en profiter pour insérer le collecteur d'eau claire pour les futures constructions.
- M. Frédéric Privet demande s'il y a un droit de passage pour les conduites existantes. M. Marc-Olivier Seydoux répond qu'on ne s'est pas posé la question, mais qu'on est de toute façon tenu de la déplacer. M. le Président ajoute qu'avec un droit de passage on distingue la propriété de la conduite du fonds. M. Jean-Jacques Reynaud précise que même s'il y a un droit de passage, c'est au propriétaire de la conduite de payer le déplacement.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le déplacement de la conduite d'eau à la route d'Avry, secteur Gumefens, pour un montant de CHF 225'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal, de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 refus et 32 abstentions

Point 5.3

Remplacement conduite d'eau Quartier La Gîte – secteur Le Bry - CHF 160'000.00

- M. Marc-Olivier Seydoux dit que le quartier de la Gîte à Le Bry fait partie des priorités hautes en ce qui concerne le remplacement des conduites qui sont très anciennes. Les travaux permettront de mettre le réseau aux normes et ainsi d'éviter des travaux de réparation imprévus.
- M. Joseph Sauteur dit que ce collecteur a 40 ans et a failli se rompre par 2 fois, là où il y a le coude à 90 degrés. Il pense qu'en aval, la conduite n'a pas grand-chose de mal. Il ne comprend pas pourquoi le nouveau collecteur ne sera pas proche de l'ancien qui est à côté de la route, car avec le nouveau tracé c'est prendre des risques avec le gel. Il demande pourquoi on va faire un tel mouvement pour desservir leur petit lotissement. Quand il y avait eu les pannes, il avait estimé le coût pour refaire la conduite dans le même lit à CHF 20'000.00. M. Marc-Olivier Seydoux répond que le tracé est celui de l'avant-projet pour estimer les coûts. Comme la conduite doit rester en activité durant les travaux, utiliser la même fouille est trop risqué. M. Sauteur trouve que c'est exagéré et qu'ainsi on n'aura pas les garanties contre le gel. M. Seydoux rassure que les distances hors gel seront respectées.
- M. Adrien Sauteur demande ce que comprend le budget de CHF 160'000.00. M. Marc-Olivier Seydoux répond que ça comprend tout, soit les fouilles, les conduites, les matériaux, etc. y compris la remise en état du terrain.
- M. le Président précise que ce n'est pas le Conseil communal qui invente les tracés, mais qu'on a un ingénieur qui est mandaté et qui étudie l'obiet.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau du quartier La Gîte, secteur Le Bry, pour un montant de CHF 160'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 4 abstentions

Point 5.4

Installation nouveau système de gestion du réseau d'eau - CHF 110'000.00

- M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'il s'agit de quelque chose d'abstrait, mais que la gestion du réseau d'eau ce n'est pas juste un réservoir et des conduites. Il y a une gestion importante entre les différents réservoirs et les captages. Le réseau d'eau de l'ACAPE s'étend jusqu'à Bulle. Il nécessite une gestion intelligente par un automate, le nôtre a une vingtaine d'année et le système ne peut plus être mis à jour. Dernièrement on a eu deux crashs avec de grandes pertes d'eau et des alarmes qui s'enclenchent. Cette situation peut être dangereuse au niveau sanitaire, car on pourrait passer à côté de certains éléments qui peuvent mettre en péril la qualité de l'eau. On n'a plus de gestion en cas de panne, car le gestionnaire ne veut plus s'en occuper. Avec le nouveau système de gestion Rittmeyer qui est proposé, c'est la meilleure solution afin d'uniformiser la partie informatique des réseaux de l'ACAPE et de ses membres et ainsi éviter des problèmes majeurs durant les années à venir.
- M. Pierre Adrien Aviolat dit que l'âge usuel est de 15 ans, mais il n'a pas vu de durée aussi courte dans le règlement communal. Il demande si l'automate ne fait pas partie du règlement communal. M. Marc-Olivier Seydoux répond que l'entretien et la mise à jour font partie de l'entretien des conduites. L'investissement est relativement élevé car cela nécessite toute la programmation qui est un énorme travail.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'installation du nouveau système de gestion du réseau d'eau pour un montant de CHF 110'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Point 5.5

Rénovation routes AF 2023 - CHF 550'000.00

M. Pierre Justin Morard dit que les routes AF sont les routes se trouvant sur le territoire communal à caractère agricole ou partiellement. Le programme de rénovation a été présenté lors de l'assemblée de décembre 2021. Le montant prévu pour 2022 a été reporté, car nous attendons encore le feu vert de l'Office fédérale de l'agriculture avant de pouvoir réaliser les travaux. En 2022, le dossier a été monté avec des visions locales en présence du Service cantonal de l'agriculture et de l'OFAG. Le dossier est déjà passé au canton et est actuellement à l'OFAG dont on attend le retour. Le montant total pour la rénovation est échelonné sur la législature et on espère pouvoir commencer en 2023. Le montant proposé ce soir sert à compléter celui de 2022.

Mme Anne Marie Sciboz demande combien ça coûte en tout. M. Pierre Justin Morard répond que pour le moment on n'a que des devis estimatifs du bureau d'ingénieurs. Les premières demandes d'offres pour le premier lot de routes seront demandées en début d'année. Le montant global s'élève à environ 2 millions.

M. Georges Fragnière demande quelles sont les subventions qu'on va recevoir. M. Pierre Justin Morard répond que c'est compliqué, car c'est au cas par cas et évalué par route. Si une route est complètement agricole, la subvention est en principe de 57 %, soit 27 % du Canton et 30 % de la Confédération. Si la route est partiellement agricole, comme par exemple celle de la Joretta à Gumefens, il y a une déduction sur la subvention de CHF 5'000.00 par habitation qui est desservie et le taux de subventionnement est également modifié. Ce taux est le plus difficile à négocier avec l'Etat et la Confédération. Dans les budgets il y a un montant de revenu qui est prévu, il correspond aux subventions, il peut y avoir entre 20 et 50 % de subvention. Sur certaines routes il y a aussi des parts privées. Par contre, au niveau des montants qu'on passe en assemblée, on prend en compte le coût total des travaux pour l'ensemble des routes. Dans ce dossier, il y a une route qui est complètement privée et sa réfection va coûter entre CHF 150 et 200'000.00 et cela figure dans les comptes communaux, mais en fait cela sera un financement privé.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des routes AF pour un montant de CHF 550'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 5 abstentions

Point 5.6

Réfection route de La Cantine - secteur Avry - CHF 800'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière dit qu'il s'agit de la réfection de tout le tracé de la Route de la Cantine, à Avrydt-Pont, jusqu'au pont en-dessus de la route cantonale, ainsi que l'élargissement du trottoir existant qui n'en n'est pas vraiment un et qui va de la croisée de la Route de la Fin jusqu'à la croisée de la Route Le Châtillon. La route de la Cantine est fendue par endroits. L'eau s'y infiltre et cause des dommages parfois au niveau du coffre, et petit à petit des nids de poule se forment. La réfection de cette route portera sur le tapis dans un premier temps. Elle pourrait également porter sur le coffre de certains tronçons, en fonction de l'état de la route. Le budget minimum pour la réfection du tracé et l'élargissement du trottoir est estimé à CHF 535'000.00. Si le coffre doit être refait, il s'élèvera à CHF 800'000.00. Plus l'on reporte la réalisation de ces travaux, plus les coûts de réfection seront importants et pourront avoisiner les CHF 800'000.00.

- M. Pierre Adrien Aviolat ne comprend pas pourquoi on fait le tapis d'abord, puis le coffre ensuite. Mme Virginie Fragnière Charrière répond que cela sera fait en fonction de ce qui sera constaté au moment des travaux.
- M. Frédéric Privet dit que cette route a été faite dans les années 80 et payée par les autoroutes, les travaux avaient été gérés par le bureau des autoroutes et elle avait été faite dans les règles de l'art avec un coffre sur toute la longueur. Le montant de CHF 800'000.00 l'interpelle, car s'il calcul CHF 800'000.00 pour 700 m de long, on arrive à un montant de CHF 1'142'000.00 au kilomètre pour la réfection de 700 m de long sur 5,2 m de large, il pense qu'il y a une erreur dans l'estimation et il demande quel est le bureau qui a fait le calcul. Mme Virginie Fragnière Charrière répond que c'est le bureau Sabert SA. Elle complète en disant qu'il faut compter la réfection du trottoir pour le mettre aux normes. M. Privet dit qu'un trottoir sur 300 m avec bordure, y compris les coûts de dégrappage, terrassement et autre revêtement, ça tourne autour des CHF 270.00/m donc environ CHF 81'000.00. Mme Fragnière Charrière répond qu'on a un devis estimatif qui était entre CHF 535'000.00 et CHF 800'000.00 pour le tout. M. Privet répète que ce n'est pas possible. Les 200 premiers mètres depuis le pont ont déjà été refaits et il est en très bon état, donc il reste 500 m de route. Mme Fragnière Charrière dit que le revêtement à refaire est sur 700 m et le trottoir sur 300 m. Elle fait confiance au bureau Sabert qui travaille pour la Commune depuis des années. M. le Président ajoute qu'il s'agit d'un devis estimatif et que si l'assemblée valide le montant, ensuite on demande des offres concrètes pour avoir le prix le plus juste et prend note qu'il estime que c'est trop haut.
- M. Pierre Adrien Aviolat demande si le bureau d'ingénieurs a été choisi sur la base d'une offre comparative. Mme Fragnière Charrière répond que non.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la réfection de la route de la Cantine – secteur Avry pour un montant de CHF 800'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon le détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 12 refus et 25 abstentions

Point 5.7

Réalisation trottoir - route Avry-Gumefens - 1ère partie - CHF 500'000.00

Mme Virginie Fragnière Charrière dit que le Conseil communal souhaite réduire le trafic de transit à travers le village de Gumefens et optimiser les liaisons de mobilité douce par le biais d'aménagements et de mesures, en tenant compte des contraintes existantes. Dans ce cadre, dans un premier temps, il envisageait d'instaurer le 60 km/h à la Route d'Avry, à Gumefens et de mettre en place, à titre provisoire, une bande longitudinale et des potelets, afin de sécuriser les piétons, tout en évitant les coûts d'un trottoir. Le Service des ponts et chaussées a préavisé défavorablement ces mesures qu'il a estimées insuffisantes pour assurer la sécurité des piétons. Le . Conseil communal a donc décidé d'aménager un trottoir comprenant un éclairage public. Le coût estimé est de CHF 812'000.00 francs, mais étant donné le montant on propose de voter un budget partiel de CHF 500'000.00.

M. Steve Rime demande pourquoi vouloir mettre partout des lumières alors qu'on parle d'économie d'énergie. Mme Virginie Fragnière Charrière répond que ce sont encore les exigences cantonales actuelles et ajoute que lors de la volonté au départ de faire des mesures provisoires, un éclairage public était également demandé.

Mme Anne-Marie Sciboz ne comprend pas le service cantonal, car on nous bassine avec l'économie d'énergie et là on va mettre des lumières pour peut-être une seule personne qui monte la nuit. Mme Virginie Fragnière Charrière répond qu'il y a les écoliers le matin. M. le Président dit qu'aujourd'hui on en est au stade de projet ce qui ne veut pas dire que d'ici de la réalisation les exigences ne changent pas. A présent il existe des lampadaires dynamiques avec des détecteurs pour une illumination dès que quelqu'un passe ou pas.

Mme Anne-Marie Sciboz dit qu'il existe des éclairages par le bas, dans le sol, avec moins de pollutions nocturnes. Mme Virginie Fragnière Charrière dit que ce genre de mesures pourront encore être analysées.

- M. Pierre Folly dit qu'on parle de la première partie, donc il y aura 2 voire 3 fois CHF 500'000.00. Mme Virginie Fragnière Charrière répond qu'on fait voter un budget partiel afin de ne pas alourdir le total des investissements, mais la finalisation sera d'environ CHF 812'000.00.
- M. Jean Fontana demande s'il y aura une voie cyclable balisée sur la route, car cette route est répertoriée. Mme Virginie Fragnière Charrière dit qu'il n'y a rien de prévu, car cette route est déjà assez étroite et le but n'est pas de faire trop d'emprise sur les terrains privés. M. Fontana dit que c'est justement parce qu'elle est étroite que ça pose un problème aux cyclistes. Mme Fragnière Charrière comprend car elle fait beaucoup de vélo, mais sur la route d'Avry il n'y a pas trop de trafic.
- M. Jean-Jacques Reynaud précise que lorsqu'il était au Conseil communal, il avait été à Fribourg pour discuter de cette route et on lui avait répondu que sur cette route on pouvait faire cohabiter les véhicules et les vélos. Pour lui les bandes cyclables sont une fausse sécurité. Il n'y a aucune obligation de faire une piste pour les vélos depuis la fromagerie jusqu'à Avry.
- M. André Delabays dit qu'on est en contradiction, car là on prétend qu'il n'y a pas beaucoup de circulation et on veut faire des mesures pour la diminuer. Mme Virginie Fragnière Charrière répond que ce n'est pas la circulation mais la vitesse qu'on veut limiter, car on est sur un tronçon à 80 km/h. On aimerait réduire le transit par le village de Gumefens.

- M. Adrien Sauteur demande si le mandat d'honoraires est compris dans ce prix. M. le Président répond que oui, qu'il s'agit toujours de budgets totaux et les honoraires sont compris.
- M. Georges Fragnière demande où en est le démarrage des investissements pour le trottoir, si cela comprend celui de la laiterie. Mme Virginie Fragnière Charrière répond que le vote de ce soir concerne le tronçon depuis la ferme Müller jusqu'à la fin de Gumefens, mais ça ne comprend pas la dernière montée direction Avry. L'année passée on avait voté un budget pour un autre périmètre. M. Fragnière demande si cela fera l'objet d'une seule mise à l'enquête, avec le tout ensemble. Aussi, il trouve que le troncon depuis la chapelle, que ce soit du côté d'Avry ou de la Cigogne est assez dangereux. Mme Fragnière Charrière dit que les plans pour l'examen préalable sont en préparation, ils concernent le secteur voté l'année passée et celui de ce soir. Le secteur de la laiterie interviendra ultérieurement en 3ème phase et entre-deux il y aura la 2ème phase pour le secteur de l'école.

Mme Patricia Moret demande en combien d'année les travaux seront réalisés. Mme Virginie Fragnière Charrière espère que ca se fera les 5 à 6 prochaines années, mais cela dépendra des recours et de la longueur des procédures.

- M. Georges Fragnière a entendu dire que la route qui arrive vers chez M. Gapany allait être supprimée. Mme Virginie Fragnière Charrière répond que dans le cadre du vote du 1er troncon, il a été prévu de fermer la route de la Chapelle à la circulation, sauf aux transports publics, aux riverains et à la mobilité douce.
- M. Nicolas Messerli apporte quelques précisions car il termine le projet pour l'examen préalable. Devant chez M. Marcel Fragnière il y aura un portail d'entrée à 30 km/h, l'espace du carrefour sera réduit pour que les flux soient sécurisés, il y aura un trottoir qui va jusqu'à la chapelle, dont tout le tour sera revu pour gérer les flux. Il y aura un rehaussement pour les piétons. Le barreau chapelle-école sera fermé et entièrement sécurisé. L'arrêt de bus qui est devant la Cigogne sera déplacé dans ce barreau et également l'arrêt qui est en-dessous de chez Gapany. Ainsi la prise en charge et le dépôt des enfants se feraient sur ce barreau sécurisé. Depuis la chapelle, on va prolonger le trottoir direction le petit pont du Tro du Ru, il y aura quelques rétrécissements, puis le trottoir discuté ce soir direction Avry.
- M. Claude Berset dit que si on ferme la route de la Chapelle il y aura un goulet d'étranglement autour de la chapelle et tout le monde devra redescendre vers la laiterie, car il y a beaucoup de circulation qui passe sur cette route. M. Nicolas Messerli répond que la circulation n'est pas énorme et que si on veut de la sécurité, il faut prendre des mesures. Leur spécialiste en trafic a fait une étude sur tout le secteur. L'objectif est d'inciter les gens d'Avry à utiliser la route de la Cantine et éviter le transit par Gumefens. Il ajoute qu'il y a aussi des gens qui passent par la chapelle pour prendre la route des Roseys pour aller au terrain de foot, mais avec les mesures ils seront incités à passer par la route de la Cantine.
- M. Georges Fragnière trouve aberrant qu'on ferme cette belle route avec une zone à bâtir à droite, et qu'on devra faire le tour de la chapelle et passer par chez Marcel Fragnière pour remonter à Gumefens. On a la possibilité d'élargir cette route et d'y faire un trottoir. Mme Virginie Fragnière Charrière dit que quand l'école a été construite, cette route était fermée et à l'époque les enfants avaient investi ce lieu. On souhaite créer un espace dédié aux rencontres des gens et ça se fait quand les gens sont à pied ou à vélo.
- M. le Président précise qu'on vote un crédit d'étude et qu'ensuite il y aura la mise à l'enquête.
- M. Claude Berset dit qu'on veut diminuer le trafic, alors il propose qu'on fasse un sens unique jusque chez Mme Brülhart.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route d'Avry à Gumefens - 1ère partie, pour un montant de CHF 500'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 7 refus et 25 abstentions

Point 5.8

4ème complément révision PAL - CHF 50'000.00

Mme Géraldine Barras dit que cet investissement est soumis afin de pouvoir terminer la révision générale du PAL. Notre bureau d'urbanisme Team+ a fait valoir des prestations supplémentaires en lien avec différents points et notamment l'analyse et l'adaptation de certains PAD existants. La coordination entre certains documents s'est avérée plus complexe que prévue. Le Conseil communal doit aussi anticiper les frais pour la mise à l'enquête finale et les frais liés au traitement d'éventuelles oppositions. Concernant l'avancée du dossier, il a été mis à l'arrêt durant l'hiver passé en raison d'une étude complémentaire sur le bruit dans le secteur du Bry qui devait être réalisée, mais le bureau Triform ne pouvait pas le faire tant que les sols étaient mouillés. Triform a pu faire son étude au printemps et a dû transmettre les données au bureau Team+ afin de l'intégrer aux documents du PAL concernés. Le dossier a ensuite été étudié en séance avec la commission d'urbanisme, mais on s'est rendu compte que l'article du RCU relatif au futur quartier de Grange de Paille au Bry était vague dans sa formulation. Il a été décidé de prendre plus de temps pour analyser le projet du promoteur en cours. On espère une mise à l'enquête prochainement.

M. Laurent Liard demande combien auront coûté toutes ces études pour le PAL. Mme Géraldine Barras répond qu'en 2008 un crédit de CHF 150'000.00 avait été voté pour la révision du RCU, en 2015 un complément pour la

révision et le RCU pour CHF 80'000.00, en 2018 un 2ème complément pour CHF 80'000.00, en 2020 un 3ème complément pour CHF 100'000.00 et en 2023 CHF 50'000.00, soit un total de CHF 460'000.00.

M. Pierre Adrien Aviolat demande si les rives du lac ont été sorties du PAL. Mme Géraldine Barras répond que ça n'a pas été sorti du PAL, mais du dossier de révision. M. Aviolat dit que dans les CHF 150'000.00 + 80'000.00 + 80'000.00 + 100'000.00 les rives du lac étaient également traitées et d'un coup on les sort pour CHF 100'000.00 votés l'année passée et ca nous coûte quand même CHF 50'000.00 de plus. Mme Barras dit que c'est le canton qui nous a imposé de traiter les rives du lac de manière séparée. Si on prend en considération le montant pour les rives du lac de CHF 110'000.00 et pas CHF 100'000.00 votés l'années passée, on arrive alors effectivement à un total de CHF 570'000.00.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le 4ème complément de la révision du PAL pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 29 refus et 23 abstentions

Point 5.9

Subventions d'investissements aux ménages - CHF 40'000.00

M. le Président dit qu'il s'agit du montant lié au règlement voté précédemment. On commence cette année avec un montant de CHF 40'000.00, car avec MCH2 c'est le montant minimal à proposer en investissement à l'assemblée. Si on avait mis CHF 30'000.00 dans le fonctionnement, on aurait augmenté le déficit de l'exercice. Ce montant pourra être augmenté les années prochaines, si nécessaire.

Mme Anne-Marie Sciboz demande si ça comprend toutes les subventions et également la mobilité. M. le Président répond que oui.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour les subventions d'investissements aux ménages pour un montant de CHF 40'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 refus et 2 abstentions

Point 5.10

Installation panneaux solaires immeuble communal Avry - CHF 60'000.00

- M. Olivier Oberson dit qu'afin de diminuer les frais d'énergie, il a été décidé de proposer l'installation de panneaux solaires sur l'immeuble communal. La consommation moyenne annuelle est de 25'000 kWh. L'investissement comprend la mise en place d'échafaudages, la pose d'une superstructure en alu, la pose de 66 panneaux solaires avec 1 onduleur et 1 optimiseur ainsi que le raccordement sur le tableau électrique existant. Le plan du futur projet est affiché.
- M. Pierre Adrien Aviolat demande si la Commune a droit à une subvention pour ses panneaux solaires. M. Olivier Oberson répond qu'on aura droit à une subvention de l'Etat, mais qu'on ne va pas se subventionner nousmême.
- M. Jean-Jacques Reynaud demande pourquoi on se limite à 66 panneaux et estime qu'on devrait optimiser toute la surface. M. Olivier Oberson répond que c'est ce qu'il faut par rapport à notre consommation, selon le calcul de l'ingénieur. Il n'est pas favorable à en mettre plus, car il ne voit pas pourquoi la Commune investirait pour le Groupe E. M. le Président ajoute que rien n'empêche qu'on pose la question au prestataire s'il y a matière à en mettre plus et de demander une rallonge à la prochaine assemblée.
- M. Nicolas Messerli rend attentifs au fait qu'on aura un refus de la Commune pour la disposition des panneaux, car ils ne sont pas conformes (intégration). M. le Président répond que les règles ont changé dernièrement.
- M. Jean Louis Fragnière est heureux de voir que la Commune commence à mettre des panneaux solaires, mais trouve dommage qu'on attende la pénurie pour s'y mettre. Il demande pourquoi on s'est arrêtés sur le toit de l'immeuble communal et pourquoi ne pas en mettre sur les écoles, sur quelle durée on aura un retour d'investissement et si on a fait des études pour les écoles. Il demande aussi comment va être répartie la diminution des coûts pour les locataires. M. le Président répond qu'il y a des études en cours pour les autres bâtiments. Pour les locataires, M. Olivier Oberson dit qu'il faudrait mettre un raccordement sur chaque comptage, ca ferait des frais en plus mais cette question n'a pas été étudiée.

Mme Anne-Marie Sciboz dit que ca sera donc pour l'utilisation communale uniquement et pas pour les locataires.

- M. Olivier Oberson répond que les 25'000 kWh sont calculés pour tout l'immeuble. M. le Président ajoute qu'il n'y a pas encore de décision prise par rapport aux éventuelles déductions qu'il y aurait par locataire.
- M. Olivier Gapany dit qu'il y a un moyen simple qui s'appelle RCP (regroupement de consommation propre) qui permet de maximiser l'autoconsommation. Car si on couvre un toit comme ça et pour que les locataires puissent

en bénéficier, il faut poser un compteur électrique supplémentaire sur la production et c'est ensuite géré par le gestionnaire du réseau.

- M. Bertrand Fragnière demande quel est le coût actuel pour l'électricité afin de justifier cet investissement. M. Olivier Oberson ne connait pas le calcul en détail.
- M. Pierre Folly dit qu'il y a différents logiciels qui font ces calculs et qu'il y a différentes approches possibles, avec des accus par exemple. Il confirme que les 25'000 kWh consommés peuvent être produits par les panneaux avec un rendement à 100 %. Sauf qu'un rendement à 100 % n'existe pas, on calcule à 70 % avec des batteries de backup et on tourne autour des 30 à 40 % sans ces batteries. Ce qui fait que sur CHF 60'000.00, on aura environ CHF 40'000.00 à amortir avec l'économie.
- M. Marcel Schmutz demande sur quoi sont calculés les 25'000 kWh. M. Olivier Oberson répond que c'est le Groupe E qui a calculé sur l'ensemble des compteurs de l'immeuble.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'installation de panneaux solaires sur l'immeuble communal d'Avry pour un montant de CHF 60'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 2 abstentions

Point 5.11

Remplacement fenêtres immeuble communal Avry - CHF 745'000.00

- M. Olivier Oberson explique que les fenêtres de l'immeuble sont toujours celles d'origines et afin de diminuer les coûts de l'énergie, on propose de toutes les remplacer par des fenêtres en triple vitrage. L'investissement comprend la mise en place d'échafaudages. l'ouverture de la toiture pour contrôler l'étanchéité de la partie velux et lucarnes, le démontage et sciage des anciennes fenêtres, la pose des nouvelles fenêtres et adaptation des embrasures, la peinture, l'étanchéité des tablettes et joints sur la partie façade ainsi que la mise en place des nouvelles fenêtres sur la partie de l'agrandissement de la future administration. L'immeuble est de 1992 et qu'une demande pour cet investissement a été faite au bureau d'architecture Moullet qui a construit le bâtiment, lequel a fait un appel d'offres pour les différents travaux.
- M. François Kilchoer est étonné, car il a remplacé ses fenêtres et ça lui a coûté CHF 25'000.00 et il demande si on a 30 fois le nombre de ses portes et fenêtres. M. Olivier Oberson ne connaît pas le nombre de fenêtres, mais il y a des fenêtres en toiture et il va falloir ouvrir le toit et profiter pour contrôler l'étanchéité. Il y a des infiltrations d'eau actuellement et il faudra tout adapter et étanchéiser, cela demande beaucoup de travaux. Comme on a demandé à un architecte, dans le montant il y a ses honoraires pour diriger les travaux, entre 8 et 12 %, et il faut penser qu'il y a aussi CHF 100'000.00 qui seront en lien avec l'agrandissement de la nouvelle administration.
- M. Daniel Savary dit qu'il y a une erreur dans la présentation et que ce n'est pas uniquement un remplacement de fenêtres. Il faut faire deux budgets différents, un pour le remplacement des fenêtres et un l'agrandissement de l'administration. Les fenêtres de la nouvelle administration auraient d'ailleurs dû être prévues dans l'investissement de base de la transformation. Puis, on parle d'échafaudages pour les panneaux solaires, d'échafaudages pour les fenêtres et il imagine qu'il y en aura aussi pour la nouvelle administration et demande s'il y a une possibilité d'économie d'échelle. Il demande confirmation. Et même si on enlève l'administration on reste à CHF 645'000.00 ce qui lui semble très élevé. Il donne en exemple un bâtiment qu'il a assaini en Boulevres. avec 20 appartements, la réfection des facades et utilisation de périphérique, des fenêtres en PVC, alors qu'ici c'est du bois-métal et c'est un peu plus cher, mais le montant total était de CHF 400'000.00. M. Olivier Oberson répond qu'on a demandé deux offres, l'une avec bois-métal ou l'autre avec du PVC. En PVC ça fait CHF 90'000.00 de moins.
- M. Michel Grivel trouve que la durée de vie de 30 ans des fenêtres actuelles est courte, car pour du bois-alu la durée est normalement de 50 ans. Alors pourquoi ne pas changer que les verres et mettre du verre triple comme on l'avait fait à la HAP. Il demande de revoir le projet, car c'est une porte ouverte à des dépenses superflues.
- M. Samuel Barras dit qu'il habite l'immeuble, qu'il y a pas mal de courant d'air et même quand il y a peu de chauffage, il y a tout de suite beaucoup de condensation.

Mme Karine Rusterholz a également posé du triple vitrage et dit que le bois-métal ça s'entretient, par contre pour le PVC et le métal il n'y a pas d'entretien particulier. Elle demande si on a un CECB pour cet immeuble, afin de connaître l'état des façades. M. Olivier Oberson répond que non.

- M. Nicolas Messerli dit que du triple vitrage avec des fenêtres bois-métal c'est compliqué, alors est-ce qu'il n'y a pas de compromis possible et de rester avec du double vitrage même si ce n'est pas la tendance. Cela permettrait de ne pas changer toutes les fenêtres.
- M. François Barras dit que la Commune doit être exemplaire et mettre du bois-métal et pas du plastique.
- M. Daniel Savary dit que le bois-métal c'est très bien, mais voit les montants qui s'additionnent. On met des panneaux solaires alors qu'on ne refait pas le toit, on n'a pas de CECB, donc pas de bilan au niveau des façades, on change les fenêtres et on fait d'autres travaux. On n'a pas d'étude ou de vision d'ensemble du bâtiment, tous les montants commencent à faire cher sur ce bâtiment et il ne comprend pas qu'on ne fasse pas une étude

complète pour éviter de faire par briques et morceaux. Cela permettrait également d'arriver à un résultat qui est bien meilleur au niveau de l'exemplarité, de l'économie d'énergie et des travaux qu'il y a à faire. Avant il a pris l'exemple des échafaudages, car il y a des synergies et des économies d'échelle à faire en prenant le problème globalement.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble communal d'Avry pour un montant de CHF 750'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est refusé à la majorité

Point 5.12

Aménagement ancienne administration communale - CHF 185'000.00

- M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'une fois que l'administration actuelle aura déménagé, des aménagements seront nécessaires pour mettre aux normes les locaux afin d'accueillir un commerce et un tea-room, notamment avec l'adaptation des WC pour les personnes à mobilité réduite, l'électricité, l'éclairage et l'organisation des locaux. Une cuisinette sera installée et précise que les locaux ne seront pas équipés, ca sera aux frais du locataire.
- M. Marcel Schmutz demande si les fenêtres sont comptées dans ce montant. M. le Président répond que non, elles étaient prévues dans l'investissement d'avant.
- M. Pierre Adrien Aviolat dit que si on a refusé le budget pour les fenêtres qui comprenait celles de la nouvelle administration il se demande comment on va faire avec l'agrandissement. M. Marc-Olivier Seydoux répond que le budget de base prévoyait bien évidemment les fenêtres, mais vu qu'il y a déjà des modifications du projet, il y a une augmentation des coûts. Par simplification et pour avoir une uniformité, on voulait tout faire en même temps.

Mme Patricia Moret demande quand vont commencer les travaux. M. Marc-Olivier Seydoux dit que la démolition a commencé la semaine passée.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'aménagement de l'ancienne administration communale pour un montant de CHF 185'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 6 abstentions

Point 5.13

Rénovation place de l'école Le Bry - CHF 50'000.00

- M. Olivier Oberson dit qu'afin de respecter les normes en cas de chute d'un enfant d'un engin, on propose la réfection du sol de la place de jeux de l'école de Le Bry par la mise en place d'un sol amortissant selon la hauteur des jeux. Le remplacement du grillage de 4 m de haut et 25 m de long, côté route cantonale, est également prévu.
- M. Laurent Zurbuchen demande quel sera le type de sol. M. Olivier Oberson répond qu'il s'agit d'un sol amortissant, l'épaisseur dépend de la hauteur de chute du jeu. M. Zurbuchen dit qu'en fait on enlève les copeaux pour mettre du plastique. M. Oberson répond qu'on doit respecter les normes pour éviter les problèmes en cas de chute. M. le Président ajoute que c'est certes moins écologique, mais les copeaux ne sont plus tolérés sous les places de jeux et on ne va pas prendre de risques.
- M. Jean-Daniel Fragnière demande en quelle année la place de jeux avait été refaite. M. Olivier Oberson répond que certains jeux ont été changés durant l'ancienne législature.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation de la place de l'école de Le Bry pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 8 refus et 3 abstentions

Point 6

Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissement 2023

M. le Président explique qu'on va passer à l'approbation des deux budgets globaux et que pour les investissements, cela sera sans les CHF 745'000.00 pour les fenêtres et sans le crédit d'étude de CHF 450'000.00 pour l'Auberge de Le Bry.

Il demande aux personnes qui acceptent globalement les budgets du compte de résultats et d'investissement pour 2023 de s'exprimer par main levée.

Les budgets du compte de résultats et d'investissement 2023 sont acceptés à l'unanimité

Point 7

Nomination d'un nouvel organe de révision

M. le Président informe que la fiduciaire CORE SA arrive au terme de son premier mandat pour le contrôle de 3 exercices. La Commission financière propose de renouveler le mandat de cette fiduciaire pour 3 ans, laquelle effectue son travail de manière très professionnelle et compétente.

Comme il n'y a pas de remarque, il demande aux personnes qui acceptent le renouvellement du mandat de la fiduciaire CORE SA pour la révision des 3 prochains exercices de s'exprimer par main levée.

L'attribution du mandat à la fiduciaire CORE SA est validée à la majorité avec 1 abstention.

Point 8

Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

M. le Président informe que M. Olivier Buchs quitte ses fonctions après 4 ans. Il le remercie et informe qu'une place est à repourvoir. Le Conseil communal a cherché des personnes intéressées et M. Luc Merian serait disposé à reprendre cette place. Il demande s'il y a d'autres intéressés. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de nommer M. Merian par des applaudissements.

M. Luc Merian est élu à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

Point 9

Nomination de deux membres à la Commission de naturalisation

M. le Président informe que Mme Diane Simic et Mme Pauline Grangier se sont retirées. Il les remercie et informe que le Conseil communal a également cherché des personnes intéressées. Mme Christine Fragnière et Mme Marie-Claude Broye sont candidates pour cette commission et demande s'il y a d'autres intéressés. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de les nommer par des applaudissements.

Mme Christine Fragnière et Mme Marie-Claude Broye sont élues à la Commission de naturalisation

Point 10

Informations du Conseil communal

- M. le Président informe qu'il y a eu une rencontre avec Groupe E pour le CAD d'Avry. Ils sont satisfaits du fonctionnement. Il y a 2 chaudières à pellets et la centrale de chauffe fonctionne avec 100 % d'énergie renouvelable, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs. Nous faisons dès lors preuve d'exemplarité.
- Pour le réseau d'eau, le plan est affiché à l'écran. Le captage de l'ACAPE se trouve à Echarlens. La ligne rouge est le niveau du seuil à ne pas dépasser. En juillet dernier les pompages ont atteint la limite, d'où les restrictions d'eau. Il y a une différence avec les habitants de Bulle ou de Riaz qui sont raccordés sur EauSud. Ils n'ont pas eu de restriction, car aucune modification du niveau de leur approvisionnement. Ils ne sont pas sur le même réseau d'eau. Avec EauSud, nous n'avons qu'un contrat pour de l'eau de secours. Même si l'eau vient en principe par gravitaire, car les réservoirs sont plus hauts, il y a des traitements de l'eau par des UV ou autre. Donc en cas de pénurie d'énergie, toutes les zones situées endessus de 800 m ne seront plus alimentées selon EauSud. Une étude complète est en cours pour installer des génératrices, afin de prendre le relais en cas de coupure d'électricité. Toutefois, pour cet hiver, il n'y a pas de solution mise en place. M. Jean-Jacques Reynaud ne comprend pas cette remarque, car l'eau qui est pompée au réservoir de Surpin vient du réservoir de Gumefens et l'eau du réservoir des Monts vient depuis l'ACAPE. Le réservoir est plein et on devrait pouvoir tenir quelques heures sans devoir pomper. M. le Président précise que des coupures d'électricité plus longue pourrait poser problème. Le Conseil communal voulait attirer l'attention de la population sur ce problème, dont il vient d'être informé.
- M. le Président lit les dates de fermeture de l'administration communale et de la déchetterie durant les fêtes
- M. le Président adresse ses remerciements de Mme Marie-José Gapany pour ses 32 ans d'activité au volant des bus scolaires. Il la remercie de sa précieuse collaboration et lui remet un présent. Elle est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Point 11

Divers

M. Pierre Adrien Aviolat demande si pour les UV qui fonctionnent à l'électricité il ne serait pas possible de mettre des panneaux solaires. M. Marc-Olivier Seydoux répond qu'il faudrait installer des panneaux avec un onduleur pour que cela puisse être autonome, sinon il faut de l'électricité pour les faire fonctionner. De plus, pour la nuit, il faudrait des batteries.

- M. Marcel Schmutz dit que s'il y a un manque d'eau, il y a la source Uldry où il y a un débit de 100 lt/min. M. Marc-Olivier Seydoux dit que le captage de la source Uldry est à l'étude pour pouvoir la récupérer en-dessus de la zone impactée par une possible pollution et la réactiver, si possible.
- M. Claude Berset demande si le CAD d'Avry va venir à Gumefens. M. le Président répond que non et que celui de Gumefens n'a presque plus de réserve pour de nouveaux raccordements.
- M. Jean-Jacques Reynaud revient sur le point des fenêtres qui a été refusé. Il trouve que la proposition de M. Daniel Savary est intéressante, il faut faire un CECB sur le bâtiment, faire une étude globale et revenir ensuite avec un investissement. Les locataires paient un certain prix et ont le droit d'avoir des fenêtres qui les protègent du froid.
- M. Jean Louis Fragnière demande si on ne pourrait pas faire un abri à Avry pour les élèves qui attendent le bus des TPF.
- M. le Président souhaite clore l'assemblée en remerciant toutes et tous de la confiance témoignée et d'être venus ce soir. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun et remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'administration, les employés de l'édilité, les membres des commissions et à toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de la Commune.

Comptes de résultats 2022

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022	
COI	Comples de resultats		Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 122 681.78	282 207.65	1 000 086.00	251 750.00
01	Législatif et exécutif	157 583.10		160 700.00	
011	Législatif	15 216.65		15 200.00	
012	Exécutif	142 366.45		145 500.00	
02	Services généraux	965 098.68	282 207.65	839 386.00	251 750.00
021	Administration des finances et des contributions	169 473.85	29 000.00	169 550.00	29 000.00
022	Service généraux, autres	413 621.85	12 141.65	410 250.00	10 500.00
029	Immeubles administratifs	382 002.98	241 066.00	259 586.00	212 250.00
	Excédents de charges ou de produits		840 474.13		748 336.00

1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	163 913.86	88 486.43	172 212.21	36 300.00
14	Questions juridiques	59 059.95		63 352.16	
140	Questions juridiques	59 059.95		63 352.16	
15	Service du feu	90 345.73	88 418.40	96 838.60	36 300.00
150	Service du feu	90 345.73	88 418.40	96 838.60	36 300.00
16	Défense	14 508.18	68.03	12 021.45	
161	Défense militaire	8 721.03	68.03	5 410.00	
162	Défense civile	5 787.15		6 611.45	
<u> </u>	Excédents de charges ou de produits		75 427.43		135 912.21

2	FORMATION	2 760 246.03	258 704.46	2 737 431.50	215 400.00
21	Scolarité obligatoire	2 391 942.78	258 704.46	2 351 348.55	215 400.00
211	Ecole enfantine	153 103.15		159 510.65	
212	Ecole primaire	909 947.97	15 652.10	910 688.50	4 000.00
213	Ecole du cycle d'orientation	713 271.50		713 271.00	
214	Ecoles de musique	40 031.30		44 588.40	
217	Bâtiments scolaires	406 761.43	92 708.86	356 530.00	82 700.00
218	Accueil extra-scolaire (AES)	167 543.08	150 343.50	159 200.00	128 700.00
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	1 284.35		7 560.00	
22	Ecoles spécialisées	323 130.10		341 082.95	
220	Ecoles spécialisées	323 130.10		341 082.95	
23	Formation professionnelle initiale	45 173.15		45 000.00	
230	Formation professionnelle initiale	45 173.15		45 000.00	
	Excédents de charges ou de produits		2 501 541.57		2 522 031.50

3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	339 162.06	28 835.87	305 470.95	16 000.00
31	Héritage culturel	1 021.50		4 000.00	
312	Conservation des monuments historiques et protection du patr.	1 021.50		4 000.00	
32	Culture, autres	43 461.09	9 072.58	43 510.00	
322	Musique et théâtre	19 399.34		19 510.00	
329	Culture, non mentionné ailleurs	24 061.75	9 072.58	24 000.00	
34	Sport et loisirs	294 679.47	19 763.29	257 960.95	16 000.00
341	Sport	294 049.47	19 763.29	255 960.95	16 000.00
342	Loisirs	630.00		2 000.00	
	Excédents de charges ou de produits		310 326.19		289 470.95

4	SANTÉ	829 319.33	4 394.00	865 022.40	5 000.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	462 960.00		487 995.20	
411	Hôpitaux	5 749.30		7 196.85	
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	457 210.70		480 798.35	
42	Soins ambulatoires	341 643.50		353 603.50	
421	Soins ambulatoires	338 478.50		338 478.50	
422	Service de sauvetage	3 165.00		15 125.00	
43	Prévention	5 977.75	4 394.00	7 800.00	5 000.00
433	Service médical des écoles	5 768.00	4 394.00	7 500.00	5 000.00
434	Contrôle des denrées alimentaires	209.75		300.00	
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	18 738.08		15 623.70	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	18 738.08		15 623.70	
	Excédents de charges ou de produits		824 925.33		860 022.40

5	PRÉVOYANCE SOCIALE	896 917.80	1 757.30	923 976.40	1 700.00
52	Invalidité	524 625.15		540 172.80	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	524 625.15		540 172.80	
53	Vieillesse et survivants	2 850.20	1 757.30	6 000.00	1 700.00
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	2 850.20	1 757.30	6 000.00	1 700.00
54	Famille et jeunesse	54 757.50		60 635.30	
541	Allocations familiales (AF)	12 064.05		14 843.10	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	13 053.80		16 792.20	
545	Prestations aux familles	29 639.65		29 000.00	
55	Chômage	32 963.00		33 167.00	
559	Chômage non mentionné ailleurs	32 963.00		33 167.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	281 721.95		284 001.30	
572	Aide matérielle	256 801.20		253 307.00	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	24 920.75		30 694.30	
	Excédents de charges ou de produits		895 160.50		922 276.40

6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	649 812.45	60 005.15	640 353.00	31 000.00
61	Circulation routière	540 340.45	60 005.15	530 365.00	31 000.00
615	Routes communales	540 340.45	60 005.15	530 365.00	31 000.00
62	Transports publics	109 472.00		109 988.00	
621	Infrastructures de transports publics	16 315.00		13 988.00	
622	Trafic régional et agglomération	93 157.00		96 000.00	
	Excédents de charges ou de produits		589 807.30		609 353.00

7	PROT. DE L'ENV. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 125 899.12	1 032 131.18	929 067.85	791 365.65
71	Approvisionnement en eau	376 323.32	376 323.32	268 892.00	232 700.00
710	Approvisionnement en eau	376 323.32	376 323.32	268 892.00	232 700.00
72	Traitement des eaux usées	406 354.92	406 354.92	357 665.65	357 665.65
720	Traitement des eaux usées	406 354.92	406 354.92	357 665.65	357 665.65
73	Gestion des déchets	251 896.86	192 668.87	217 275.00	174 000.00
730	Gestion des déchets	251 896.86	192 668.87	217 275.00	174 000.00
74	Aménagements	34 435.72	6 486.12	36 720.00	2 000.00
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	34 435.72	6 486.12	36 720.00	2 000.00
75	Protection des espèces et du paysage	4 129.85		5 000.00	
750	Protection de la nature	4 129.85		5 000.00	
77	Protection de l'environnement, autres	3 957.05	6 400.00	3 015.20	
771	Cimetière	3 957.05	6 400.00	3 015.20	
79	Aménagement du territoire	48 801.40	43 897.95	40 500.00	25 000.00
790	Aménagement du territoire	48 801.40	43 897.95	40 500.00	25 000.00
	Excédents de charges ou de produits		93 767.94		137 702.20

8	ECONOMIE PUBLIQUE	210 590.04	54 064.60	156 363.20	19 200.00
81	Agriculture	280.00		700.00	
811	Administration, exécution et contrôle	230.00		500.00	
812	Améliorations structurelles	50.00		200.00	
82	Sylviculture	22 875.30	9 550.00	12 055.00	7 200.00
820	Sylviculture	22 875.30	9 550.00	12 055.00	7 200.00
84	Tourisme	187 434.74	44 514.60	143 608.20	12 000.00
840	Tourisme	187 434.74	44 514.60	143 608.20	12 000.00
	Excédents de charges ou de produits		156 525.44		137 163.20

9	FINANCES ET IMPÔTS	-201 734.97	8 173 130.63	252 129.00	6 313 197.25
91	Impôts	-167 995.84	7 038 845.66	43 000.00	5 502 305.00
910	Impôts	-167 995.84	7 038 845.66	43 000.00	5 502 305.00
93	Péréquation financière intercommunale		161 537.00		161 537.00
930	Péréquation financière intercommunale		161 537.00		161 537.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres		141 956.50		141 053.25
950	Part aux recettes sans affectation, autres		141 956.50		141 053.25
96	Administration de la fortune et de la dette	157 460.73	233 170.95	169 129.00	208 302.00
961	Intérêts	81 761.73	71 347.75	56 162.00	52 102.00
963	Immeubles du patrimoine financier	75 699.00	161 823.20	112 967.00	156 200.00
97	Redistributions		638.75		
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		638.75		
99	Postes non ventilables	-191 199.86	596 981.77	40 000.00	300 000.00
990	Postes non ventilables	-191 199.86	596 981.77	40 000.00	300 000.00
	Excédents de charges ou de produits	8 374 865.60		6 061 068.25	

Récapitulation		Comptes 2022		Budget 2022	
Nec	Necapitalation		Revenus	Charges	Revenus
		7 896 807.50	9 983 717.27	7 982 112.51	7 680 912.90
0	A DMINISTRATION GENERALE	1 122 681.78	282 207.65	1 000 086.00	251 750.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	163 913.86	88 486.43	172 212.21	36 300.00
2	FORMATION	2 760 246.03	258 704.46	2 737 431.50	215 400.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	339 162.06	28 835.87	305 470.95	16 000.00
4	SANTÉ	829 319.33	4 394.00	865 022.40	5 000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	896 917.80	1 757.30	923 976.40	1 700.00
6	TRA FIC ET TELECOMMUNICATION	649 812.45	60 005.15	640 353.00	31 000.00
7	PROT. DE L'ENV. ET AMENA GEMENT DU TERRITOIRE	1 125 899.12	1 032 131.18	929 067.85	791 365.65
8	ECONOMIE PUBLIQUE	210 590.04	54 064.60	156 363.20	19 200.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	-201 734.97	8 173 130.63	252 129.00	6 313 197.25
	Résultat	2 086 909.77			301 199.61

Comptes 2022 - Investissements

Charges Charges Revenus Charges Revenus	Comptes d'investissements		Compte	Comptes 2022		Budget 2022	
ADMINISTRATION GENERALE			-		_		
	0	ADMINISTRATION GENERALE		1101011111		1101011010	
Principles administratifs 50 211.48 550 000.00	-	•					
Auborge St. Perre Le Bry 1.246 146.05 1.296 358 550 000	-						
Excédents de charges ou de produits					000 000.00		
Comparison	020 :		1210110.00	1 296 358		550 000	
Defense 223.15 53.33.00		•					
Defense militaire	1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	2 223.15	53 333.00			
Défense militaire 2 223.15 53 333.00	16	Défense	2 223.15	53 333.00			
Excédents de charges ou de produits	161	Défense militaire	2 223.15	53 333.00			
PRINATION 287 994.35	1610			53 333.00			
217 Scolarité obligatoire 287 994.35		Excédents de charges ou de produits	51 110				
217 Scolarité obligatoire 287 994.35	2	FORMATION	287 994 35		440 000 00		
217							
2171 Bătiment scolaire Avry 264 831.05 240 000.00 200 000.00		- Contract of the contract of					
Bâtiment scolaire Gumefens 23 163.30 200 000.00							
Excédents de charges ou de produits 287 994		·					
South Sout	2172		23 103.30	287 994	200 000.00	440 000	
34 Sport et loisirs 50 000.00							
342 Loisirs	3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS			50 000.00		
Secretaria Sec	34	Sport et loisirs			50 000.00		
Excédents de charges ou de produits 50 000	342	Loisirs			50 000.00		
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATION 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 61 Circulation routière 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 615 Routes communales 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 6150 Routes communales 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 200 000.00 Excédents de charges ou de produits 197 336.80 2 182 000.00 200 000.0	3420	Loisirs			50 000.00		
61 Circulation routière 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 615 Routes communales 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 6150 Routes communales 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 Excédents de charges ou de produits 197 337 1 982 000 7 PROT. DE L'ENV. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 611 939.33 55 204.20 1 620 000.00 40 000.00 71 Approvisionnement en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 710 Approvisionnement communal en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 720 Traitement des éaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 730 Gestion des déchets 2 875.10 32 704.20 747 000.00 20 000.00 77 Protection de l'environneme		Excédents de charges ou de produits				50 000	
61 Circulation routière 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 615 Routes communales 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 6150 Routes communales 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 Excédents de charges ou de produits 197 337 1 982 000 7 PROT. DE L'ENV. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 611 939.33 55 204.20 1 620 000.00 40 000.00 71 Approvisionnement en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 710 Approvisionnement communal en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 720 Traitement des éaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 730 Gestion des déchets 2 875.10 32 704.20 747 000.00 20 000.00 77 Protection de l'environneme	6	TRACIC ET TEL ECOMMUNICATION	107 226 90		2 102 000 00	200 000 00	
Routes communales 197 336.80 2 182 000.00 200 000.00 2 182 000.00 2 1							
Routes communales							
Excédents de charges ou de produits 197 337 1 982 000 7 PROT. DE L'ENV. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 611 939.33 55 204.20 1 620 000.00 40 000.00 71 Approvisionnement en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 710 Approvisionnement en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 710 Approvisionnement communal en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 72 Traitement communal des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 73 Gestion des déchets 2 875.10	-						
PROT. DE L'ENV. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 611 939.33 55 204.20 1 620 000.00 40 000.00 Approvisionnement en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 Approvisionnement en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 Approvisionnement communal en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 Approvisionnement communal en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 Traitement communal des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 Gestion des déchets 2 875.10	0130		137 330.00	197 337	2 102 000.00		
71 Approvisionnement en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 710 Approvisionnement en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 7101 Approvisionnement communal en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 720 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 7201 Traitement communal des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 730 Gestion des déchets 2 875.10 747 000.00 20 000.00 7301 Gestion communale des déchets 2 875.10 75.00.00 75.00.00 770 Protection de l'environnement, autres 33 458.25 35 000.00 35 000.00 771 Cimetière 33 458.25 35 000.00 35 000.00 79 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 7900 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 84 Tourisme 70 0							
710 Approvisionnement en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 7101 Approvisionnement communal en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 720 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 7201 Traitement communal des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 73 Gestion des déchets 2875.10 747 000.00 20 000.00 730 Gestion des déchets 2875.10 747 000.00 20 000.00 730 Gestion communale des déchets 2875.10 75 000.00 75 000.00 77 Protection de l'environnement, autres 33 458.25 35 000.00 75 000.00 771 Cimetière 33 458.25 35 000.00 75 000.00 79 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 142 000.00 790 Aménagement du territoire 79 240.53<		PROT. DE L'ENV. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	611 939.33	55 204.20	1 620 000.00	40 000.00	
7101 Approvisionnement communal en eau 203 368.73 22 500.00 696 000.00 20 000.00 72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 720 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 7201 Traitement communal des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 73 Gestion des déchets 2 875.10 747 000.00 20 000.00 7301 Gestion communal des déchets 2 875.10 75 000.00 <td></td> <td>Approvisionnement en eau</td> <td>203 368.73</td> <td>22 500.00</td> <td>696 000.00</td> <td>20 000.00</td>		Approvisionnement en eau	203 368.73	22 500.00	696 000.00	20 000.00	
72 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 720 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 7201 Traitement communal des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 73 Gestion des déchets 2 875.10	710	Approvisionnement en eau	203 368.73	22 500.00	696 000.00	20 000.00	
720 Traitement des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 7201 Traitement communal des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 73 Gestion des déchets 2 875.10 747 000.00 20 000.00 730 Gestion communale des déchets 2 875.10 747 000.00 747 000.00 730 Gestion communale des déchets 2 875.10 747 000.00 747 000.00 77 Protection de l'environnement, autres 33 458.25 35 000.00 35 000.00 771 Cimetière communal 33 458.25 35 000.00 75 000.00 79 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 70 000.00 790 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 142 000.00 Excédents de charges ou de produits 556 735 1 580 000 84 Tourisme 70 000.00 70 000.00 840 Tourisme 70 000.00 70 000.00	7101	Approvisionnement communal en eau	203 368.73	22 500.00	696 000.00	20 000.00	
7201 Traitement communal des eaux usées 292 996.72 32 704.20 747 000.00 20 000.00 73 Gestion des déchets 2 875.10	72	Traitement des eaux usées	292 996.72	32 704.20	747 000.00	20 000.00	
73 Gestion des déchets 2 875.10 730 Gestion des déchets 2 875.10 7301 Gestion communale des déchets 2 875.10 77 Protection de l'environnement, autres 33 458.25 35 000.00 771 Cimetière 33 458.25 35 000.00 7710 Cimetière communal 33 458.25 35 000.00 79 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 790 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 7900 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 Excédents de charges ou de produits 556 735 1 580 000 8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme communal 70 000.00	720	Traitement des eaux usées	292 996.72	32 704.20	747 000.00	20 000.00	
730 Gestion des déchets 2 875.10 2 875.10 2 875.10 2 875.10 33 458.25 35 000.00 33 458.25 35 000.00 33 458.25 35 000.00 33 458.25 35 000.00 <t< td=""><td>7201</td><td>Traitement communal des eaux usées</td><td>292 996.72</td><td>32 704.20</td><td>747 000.00</td><td>20 000.00</td></t<>	7201	Traitement communal des eaux usées	292 996.72	32 704.20	747 000.00	20 000.00	
7301 Gestion communale des déchets 2 875.10 77 Protection de l'environnement, autres 33 458.25 35 000.00 771 Cimetière 33 458.25 35 000.00 7710 Cimetière communal 33 458.25 35 000.00 79 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 790 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 7900 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 Excédents de charges ou de produits 556 735 1 580 000 8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme 70 000.00 8400 Tourisme communal 70 000.00							
77 Protection de l'environnement, autres 33 458.25 35 000.00 771 Cimetière 33 458.25 35 000.00 7710 Cimetière communal 33 458.25 35 000.00 79 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 790 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 7900 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 Excédents de charges ou de produits 556 735 1 580 000 8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme 70 000.00 8400 Tourisme communal 70 000.00							
771 Cimetière 33 458.25 35 000.00 7710 Cimetière communal 33 458.25 35 000.00 79 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 790 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 7900 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 Excédents de charges ou de produits 556 735 1 580 000 8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme communal 70 000.00	7301	Gestion communale des déchets					
7710 Cimetière communal 33 458.25 35 000.00 79 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 790 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 7900 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 Excédents de charges ou de produits 556 735 1 580 000 8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme 70 000.00 8400 Tourisme communal 70 000.00		·					
79 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 790 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 7900 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 Excédents de charges ou de produits 556 735 1 580 000 8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme 70 000.00 8400 Tourisme communal 70 000.00							
790 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 7900 Aménagement du territoire 79 240.53 142 000.00 Excédents de charges ou de produits 556 735 1 580 000 8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme 70 000.00 8400 Tourisme communal 70 000.00							
8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme communal 70 000.00		•					
8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme communal 70 000.00							
8 ECONOMIE PUBLIQUE 70 000.00 84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme 70 000.00 8400 Tourisme communal 70 000.00	7900		79 240.53		142 000.00	4 500 000	
84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme 70 000.00 8400 Tourisme communal 70 000.00		Excedents de charges ou de produits		556 735		1 580 000	
84 Tourisme 70 000.00 840 Tourisme 70 000.00 8400 Tourisme communal 70 000.00	8	ECONOMIE PUBLIQUE			70 000.00		
840 Tourisme 70 000.00 8400 Tourisme communal 70 000.00							
8400 Tourisme communal 70 000.00							
		Tourisme communal					
	-					70 000	

9	FINANCES ET IMPÔTS	108 537.20	2 395 851.16	1 385 000.00	
96	Administration de la fortune et de la dette			1 385 000.00	
963	Immeubles du patrimoine financier			1 385 000.00	
9630	Terrains du patrimoine financier, parchets			150 000.00	
9633	Auberge St-Pierre Le Bry			1 235 000.00	
99	Postes non ventilables	108 537.20	2 395 851.16		
990	Postes non ventilables	108 537.20	2 395 851.16		
9900	Postes non ventilables	108 537.20	2 395 851.16		
	Excédents de charges ou de produits	2 287 314			1 385 000

Récapitulation		Comptes 2022		Budget 2022		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	
		Totalisation	2 504 388.36	2 504 388.36	6 297 000.00	240 000.00
	0	ADMINISTRATION GENERALE	1 296 357.53		550 000.00	
	1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	2 223.15	53 333.00		
	2	FORMATION	287 994.35		440 000.00	
	3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS			50 000.00	
	6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	197 336.80		2 182 000.00	200 000.00
	7	PROT. DE L'ENV. ET AMENA GEMENT DU TERRITOIRE	611 939.33	55 204.20	1 620 000.00	40 000.00
	8	ECONOMIE PUBLIQUE			70 000.00	
	9	FINANCES ET IMPÔTS	108 537.20	2 395 851.16	1 385 000.00	
		Excédents de charges ou de produits				6 057 000

Comptes 2022 - Bilan

BILAN		2022		
		Doit	Avoir	
1	ACTIF			
10	Patrimoine financier PF	9 772 328.42		
100	Disponibilités et placements à court terme	3 213 875.77		
101	Créances	-3 129 699.25		
104	Actifs de régularisation	5 849 896.90		
107	Placements financiers à long terme	67 985.00		
108	Immobilisations corporelles PF	3 770 270.00		
14	Patrimoine administratif PA	20 009 590.87		
140	Immobilisations corporelles PA	19 466 603.71		
142	Immobilisations incorporelles PA	380 447.16		
144	Prêts PA	6 250.00		
145	Participations, capital social PA	40 440.00		
146	Subventions d'investissement	115 850.00		
2	PASSIF			
20	Capitaux de tiers		14 245 288.30	
200	Engagements courants		422 931.93	
204	Passifs de régularisation		104 851.30	
205	Provisions à court terme			
206	Engagements financiers à long terme		13 130 786.57	
208	Provisions à long terme			
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds de		586 718.50	
29	Capital propre		15 536 630.99	
290	Financements spéciaux		1 557 110.68	
291	Fonds enregistrés sous capital propre		28 638.75	
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)		5 372 835.98	
296	Réserve liée au retraitement du PF			
299	Excédent ou découvert du bilan		8 578 045.58	

TOTAUX DU BILAN	29 781 919.29	29 781 919.29
-----------------	---------------	---------------

Commentaires et détails du compte de résultat 2022

Les commentaires décrits dans les comptes 2022 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre Commune au 31.12.2022 est de 1988 personnes, soit 60 de plus qu'en 2021. En revanche, la population légale 2021 prise en compte pour les pots communs est de 1939 personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-).

L'exercice 2022 se boucle avec un bénéfice de Fr. 2'086'909.77

Le résultat 2022 est supérieur à 2021 avec une augmentation du bénéfice de Fr. 1'328'000.-, en prenant en considération le bénéfice 2021 avant les amortissements supplémentaires qui ne sont plus autorisés sous MCH2. Pour rappel, le budget 2022 présentait un déficit de Fr. 301'199.61.

Cet exercice est qualifié à nouveau de très bon par le Conseil communal, dont voici dans les grandes lignes les montants qui nous donnent ce bénéfice.

- Compte 910 Impôts: augmentation des revenus de Fr. 1'536'000.- par rapport au budget
- Dissolution de la provision « Pertes sur créances effectives » : Fr. 205'000.-
- Postes non ventilables: dissolution de la provision caisse de pension de l'Etat: Fr. 191'000.-
- Compétence financière du Conseil : Fr. 40'000.- pas utilisés

Le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif augmente de Fr. 197'000.- par rapport au budget. Ce prélèvement supplémentaire compense l'augmentation des amortissements de Fr. 204'000.- sans les postes 71 (approvisionnement en eau) et 72 (traitement des eaux usées) car ceux-ci sont équilibrés. Les différences sont dues à la réévaluation du patrimoine administratif qui n'était pas terminée lors de l'élaboration du budget 2022.

Le prélèvement de la réserve de réévaluation du PA va augmenter notre bénéfice de Fr. 597'000.- encore pendant les 9 prochains exercices comptables.

Pour le solde de notre bénéfice, il est dû à de petites fluctuations dans les charges et les revenus. Le total des charges pour notre Commune est de Fr. 7'897'000.-, moins les imputations internes 149'000.- qui nous donnent la charge réelle de Fr. 7'748'000.- en augmentation de Fr. 30'000.- par rapport aux comptes 2021.

(Ce qui correspond à environ Fr. 3'900.- de charges par habitant)

Détail bref des charges :

Communales Fr. 3'689'000.soit 47.61 % Fr. 2'293'000.soit 29.60 % Cantonales Fr. 1'766'000.-Associations de communes soit 22.79 %

Le bénéfice est exceptionnellement élevé cette année en raison de la dissolution de provisions pour Fr. 396'000.- et la dissolution de la réserve réévaluation du patrimoine administratif pour Fr. 597'000.-. Les calculs de provisions des impôts encore à encaisser ont été revus légèrement à la hausse. C'est pourquoi :

le bénéfice présenté à l'assemblée communale est de Fr. 2'086'909.77

Les bénéfices des années précédentes avant amortissements supplémentaires pour information :

2021: Fr. 785'690.66 2020 : Fr. 741'106.73 2019: Fr. 1'443'089.47 2018 : Fr. 1'445'914.32

Indicateurs financiers récapitulation :

- Taux d'endettement net : 82.06 % valeur indicative en dessous de 100 % bon
- 2. Degré d'autofinancement : 100 % - valeur indicative > 100% Haute conjoncture
- Part des charges d'intérêts : 0 % valeur indicative 0-4 % bon
- Dette brute par rapport aux revenus : 151 % valeur indicative 150-200 % mauvais Cette indication est qualifiée de mauvaise en raison des dettes dans les associations de communes
- Proportion des investissements : 26 % valeur indicative 20-30 % effort d'investissement élevé
- Part du service de la dette : 8 % valeur indicative 5-15 % charge acceptable
- Dette nette par habitant en CHF: 2'898.- valeur indicative 2501-5000 CHF endettement important 7.
- Taux d'autofinancement : 23 % valeur indicative > 20 % bon

Le détail du bilan, des comptes de résultats, des comptes de résultats par nature et des annexes sont consultables sur le site internet communal ou à l'administration communale pendant les heures d'ouvertures. Idem pour les comptes d'investissements.

Chapitre 0 : Administration générale

Traitement et jetons du conseil communal : Fr. 128'000.-

Traitement du personnel administratif : Fr. 350'000.- (compte 2021 Fr. 342'000.-)

Acquisition de logiciels, licences et maintenance informatique : Fr. 74'000.- (budget 2022 Fr. 55'000.-)

dépassement dû à la mise en œuvre QR-factures et achat nouveau serveur Loyer et bail à ferme des biens-fonds : 11'000.-Fr.

(pas de budget, décompte de charges administration + ancienne poste + appartement vacant dû à MCH2) Amortissements immeuble communal Avry: Fr. 116'000.- (budget 2022 Fr. 71'000.-)

Amortissements halle édilitaire le Bry : 14'000.- (budget 2022 Fr. 0.-)

Fluctuation due à la réévaluation du patrimoine administratif pas terminé lors de l'élaboration du budget 2022

Auberge St-Pierre Le Bry, total des charges : 32'500.-

Chapitre 1 : Ordre et sécurité publics, défense

Participation au centre de Secours : Fr. 74'000.- (compte 2021 Fr. 58'000.-) Taxe d'exemption du service pompier : 38'000.- (compte 2021 Fr. 41'000.-)

Chapitre 2: Enseignement et formation

Participation aux dépenses cantonales écoles enfantines : Fr. 149'000.- (soit 50%, solde canton) Participation aux dépenses cantonales écoles primaires : Fr. 607'000.- (soit 50%, solde canton) Transports scolaires par les TPF: Fr. 206'000.- (comptes 2021 Fr. 200'000.-) Participation à l'école secondaire : Fr. 614'000.- (association de communes) Participation à l'école secondaire, intérêts et amortissements : Fr. 99'000.- (association de communes) Traitement du personnel de l'accueil extrascolaire : 89'000.- (comptes 2021 Fr. 84'000.-) Fr. 24'900 - (Fr. 300 - par année) Bourses d'apprentissage et d'étude jusqu'à 20 ans : Fr. 58'000.- (comptes 2021 Fr. 57'000.-) Traitement du personnel de conciergerie école, AES : Fr. Participation aux dépenses du conservatoire : 40'000.- (comptes 2021 Fr. 49'000.-) Fr. Amortissement bâtiments scolaires 3 sites : Fr. 183'000.- (budget 2022 Fr. 155'000.-) Fluctuation due à la réévaluation du patrimoine administratif pas terminé lors de l'élaboration du budget 2022 Poste 2200 : Ecoles spécialisées : Fr. 323'000.- (budget 2022 Fr. 341'000.-)

Chapitre 3 : Culte, Culture, Sport et Loisirs

Participation « Option Gruyère »: Fr. 19'000.-

Contribution Sports en Gruyère : Fr. 35'000.- (comptes 2021 Fr. 27'000.-)

Dons aux sociétés à but culturel et divers : Fr. 20'000.- (idem 2021)

Dons aux sociétés sportives : 26'000.- (comptes 2021 Fr. 25'000.-) Fr. 20'000.- (budget 2022 Fr. 10'000.-) Traitement personnel entretien salle de sport : Fr.

Nettoyage par des femmes de ménage au lieu de l'édilité

Amortissement Halle de sport : Fr. 116'000.- (budget 2022 Fr. 91'000.-)

Fluctuation due à la réévaluation du patrimoine administratif pas terminé lors de l'élaboration du budget 2022

Chapitre 4 : Santé

Poste 4120 : Etablissements médico-sociaux et homes : Fr. 457'000.- (comptes 2021 Fr. 461'000.-)

Poste 4210 : Soins ambulatoires : Fr. 338'000.- (budget 2022 idem)

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Poste 5230 Institutions pour personnes handicapées : Fr. 525'000.- (comptes 2021 Fr. 518'000.-) Poste 5720 Aide matérielle : Fr 257'000,- (budget 2022 Fr. 253'000,-) Poste 5451 Structure d'accueil extrafamilial de jour : 30'000.- (budget 2022 Fr. 29'000.-) Fr.

Chapitre 6 : Routes communales, Génie Civil

Traitement du personnel édilitaire, 2 EPT : Fr. 178'000.- (comptes 2021 Fr. 170'000.-) Entretien des routes : 22'000.- (budget 2022 Fr. 60'000.-) Déblaiement, salage et protection hivernale : 56'000.- (budget 2022 Fr. 40'000.-) Fr. 112'000.- (budget 2022 Fr. 82'000.-) Amortissement planifié des routes : Fluctuation dûe à la réévaluation du patrimoine administratif pas terminé lors de l'élaboration du budget 2022

Participation au trafic régional : Fr. 93'000.- (comptes 2021 Fr. 81'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

71 Approvisionnement en Eau

Location compteurs et abonnements : Fr. 104'000.- (comptes 2021 Fr. 104'000.-) Fr. 152'000.- (comptes 2021 Fr. 139'000.-) Vente d'eau commune et hors commune : 44'000.- (comptes 2021 Fr. 16'000.-) Achat d'eau: Entretien du réseau d'eau : 73'000.- (budget 2022 Fr. 60'000.-) Participation à l'ACAPE : Fr. 50'000.- (comptes 2021 Fr. 49'000.-) Prestations du fontainier : 42'000.- (comptes 2021 Fr. 48'000.-) Fr. Prélèvement au financement spécial maintien de la valeur : Fr. 57'000.- (réserve au bilan Fr. -218'000.-) Attribution au financement spécial équilibre du compte : Fr. 53'000.- (réserve au bilan Fr. 68'000.-)

72 Traitement des eaux usées

Total des taxes d'épuration : Fr. 355'000.- (comptes 2021 Fr. 344'000.-) Coût de participation à la STEP : Fr. 132'000.- (comptes 2021 Fr. 189'000.-) Entretien des infrastructures, collecteurs : Fr. 97'000.- (budget 2022 Fr. 130'000.-) Prélèvement au financement spécial maintien de la valeur : 20'000.- (réserve au bilan Fr. 68'000.-) Fr. 113'000.- (réserve au bilan Fr. 258'000.-) Attribution au financement spécial équilibre du compte :

73 Gestion des déchets

Taux de couverture du compte ordures ménagère 76.49 % limite du canton 70 %

Salaire surveillants: Fr. 25'000.- (comptes 2021 Fr. 24'000.-) Frais de ramassage des ordures ménagères : Fr. 181'000.- (comptes 2021 Fr. 175'000.-) Produit taxes de base : 86'000.- (comptes 2021 Fr. 85'000.-) Taxes proportionnelles aux sacs: 65'000.- (comptes 2021 Fr. 76'000.-) Fr.

Part. pesage containers privés : Fr. 9'500.-

74 Corrections de cours d'eau, endiguements

Entretien des ouvrages d'aménagement cours d'eau : Fr. 20'000.- (budget 2022 Fr. 30'000.-)

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir : Fr. 34'000.- (comptes 2021 Fr. 54'000.-)

Chapitre 8 : Economie

82 Sylviculture

Entretien cabane forestière : Fr. 13'000.- (budget 2022 Fr. 2'000.-) 9'500.- (budget 2022 Fr. 5'000.-) Entretien des routes forestières : Fr.

83 Tourisme

Entretien des sentiers pédestres et sites publics : 40'000.- (compte 2021 Fr. 37'000.-) Fr.

Participation à Gruyère Tourisme : Fr. 14'000.- (idem 2021) Contribution ARG: Fr. 43'000.- (idem 2021)

Frais parking rives du lac (Gumefens et Le Bry): Fr. 29'000.- (v.c. dédom. aux agriculteurs) Recettes parking rives du lac: Fr. 21'500.- (Fr. 5.-/jour ou macaron)

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)

Produit des impôts personnes physiques : Fr. 5'077'000.- (augmentation Fr. 210'000.-) Produit des impôts personnes morales : Fr. 139'000.- (diminution Fr. 8'000.-) Contributions immobilières : Fr. 620'000.- (augmentation Fr. 40'000.-) Impôt à la source : 97'000.- (augmentation Fr. 17'000.-) Impôt sur les gains immobiliers et les mutations immobilières: Fr. 953'000.- (augmentation Fr. 377'000.-) Impôt sur les prestations en capital : Fr. 131'000.- (diminution Fr. 44'000.-) Impôt cantonal sur les véhicules : Fr. 142'000.- (reçu du canton)

Intérêts des dettes : 47'000.- (comptes 2021 Fr. 55'000.-)

9631 Immeuble locatif La Cornache Avry

97'000.- (comptes 2021 Fr. 92'000.-) Location des appartements :

9632 Chalet d'alpage

Loyers estivage, moyenne 40 génisses : Fr. 9'000.- (Fr.- 2.- par jour)

Subventions fédérales d'estivage : Fr. 10'000.-Charges salariales, d'entretien : 15'000.-Fr.

Robin Grivel

Investissements complémentaires 2023

Complément pour la transformation de l'administration communale CHF 167'000.00

Dans le cadre des travaux liés à la transformation de l'administration communale, un investissement complémentaire doit être validé. Il se justifie par :

- Plus-value sur les matériaux / 10 % sur les coûts prévus de CHF 550'000 (13,73 % selon relavorisation de l'ECAB), soit CHF 55'000.00
- Plus-value pour le maintien des fenêtres en bois-métal, soit CHF 40'000.00
- Modification du projet (création d'une salle supplémentaire)
- Réfection de la place de parc extérieure, avec création d'une place pour un véhicule électrique ou place libre, soit CHF 7'000.00
- Réfection isolation et étanchéité de l'avant-toit, soit CHF 30'000.00
- Installation d'un nouveau compactus pour les archives, soit CHF 25'000.00

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

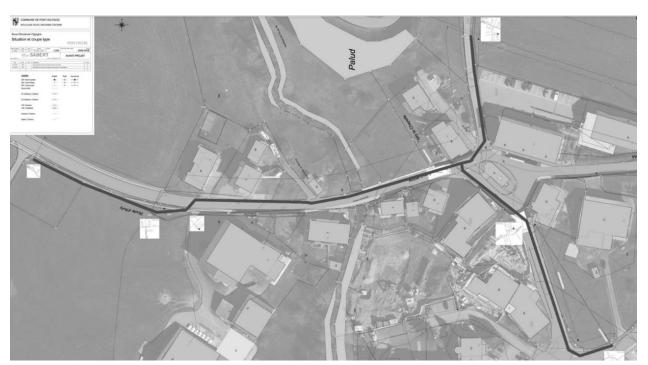
Bouclage du réseau d'eau, secteur Ancienne Cigogne Gumefens CHF 420'000.00

Le PIEP (Plan directeur des Infrastructures d'Eau Potable) prévoit un bouclage au niveau de l'ancienne Cigogne de Gumefens, ce qui permettra de relier plusieurs réseaux communaux et ainsi permettre une meilleure flexibilité en cas de coupure d'eau par exemple. Ce bouclage permet également de mettre aux normes le secteur et d'améliorer la distribution d'eau potable.

Cette intervention prévoit également la sortie de la conduite d'eau potable de la zone à bâtir sur la parcelle n° 3, anticipant ainsi un éventuel déplacement en cas de construction.

Le but de cet investissement est de pouvoir réaliser les travaux en même temps que la création des trottoirs sur le même secteur et ainsi optimiser au mieux la réalisation.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.



Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche « Curatelles SRG »

Message aux communes

Depuis le 1er janvier 2014 et pour se conformer à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection de l'enfance et des adultes (LPEA) du 15 juin 2012 et selon art. 12 de ladite loi, les communes de Pont-en-Ogoz, Sorens, Marsens, Echarlens, Vuadens, Vaulruz et Sâles ont créé une entente intercommunale au sens de l'art 108 LCo afin de mettre sur pied le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche.

Toutefois, lorsque la collaboration comporte un engagement important et durable, les communes créent une association selon l'art. 109 et ss de la LCo.

Il est clair que ce service est appelé à durer et il est maintenant temps de passer à une association de communes.

Une association de communes permettra une gestion beaucoup plus autonome, plus efficace, et beaucoup mieux adaptée.

Une association de communes fonctionne avec un comité directeur, une commission financière et des délégués. De ce fait, la maîtrise des coûts est ainsi assurée.

Les budgets établis montrent que les coûts d'une association seront similaires à ceux d'une entente.

Au vu de ce qui précède, nous ne pouvons que vous recommander d'accepter ces statuts ce qui permettra, dès le 1^{er} janvier 2024, de partir sur les bases d'une association.

Commissions communales

Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation

Cette Commission est formée de 5 membres. Un membre ayant démissionné, un nouveau membre (H/F) doit être nommé lors de l'assemblée du 16 mai 2023.

Les personnes intéressées à intégrer cette Commission sont priées de s'annoncer au bureau communal jusqu'au 12 mai 2023 ou lors de l'assemblée.

M. Guillaume Manchelle, président de la Commission, se tient à votre disposition pour toute question (gmanchelle@gmail.com).

Informations communales

20ème anniversaire de la fusion des Communes de Gumefens – Avry-devant-Pont – Le Bry



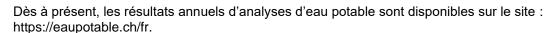
En collaboration avec le Marché des producteurs d'Avry-devant-Pont, le Conseil communal vous invite à la fête du 20ème anniversaire de la fusion qui aura lieu le

Samedi 17 juin 2023 de 10h00 à 16h00 sur la place devant la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Le programme détaillé et l'invitation officielle vous parviendra ultérieurement.

Pour les personnes qui désirent tenir un stand lors de cette manifestation, nous vous remercions de faire part de votre intérêt par courriel à l'adresse renseignements@marchedesproducteurs.ch jusqu'au 20 mai 2023.

Analyses d'eau potable 2022





Il vous suffit d'indiguer le NPA du village souhaité (1643 pour Gumefens, 1644 pour Avry-devant-Pont et 1645 pour le Bry) et les résultats s'afficheront à l'écran.

Ces résultats peuvent également être demandés auprès de l'Administration communale.



EN CAS D'URGENCE : 026 919 82 22

Pour toute urgence liée au réseau d'eau communal, nous vous remercions de prendre contact avec l'entreprise EauSud SA, à l'aide du numéro précité.

http://www.eausud.ch/fr/produits/eausud/depannage-24h-24-1101



Point de rencontre d'urgence (PRU)

La prise de conscience des risques en cas de pénurie énergétique ainsi que la préparation aux conséquences d'évènements affectant la protection de la population (climat, intempéries, épidémies) ont mis en avant la nécessité de disposer d'un réseau de communication permettant de fonctionner même en cas de panne.



A cet effet, une organisation des systèmes télématiques en cas de crise et de catastrophe (ORSYTECC), basée sur des radios Polycom a été mise en place. Chaque commune fribourgeoise a reçu une radio et doit mettre en place un point de rencontre d'urgence (PRU). Ce point a été fixé sur la place devant la HAP à Avrydevant-Pont, pour la Commune de Pont-en-Ogoz.

En pratique, si plus aucun système de communication ne fonctionne, nous pensons notamment à la téléphonie fixe ou aux téléphones portables, par exemple en cas de pénurie d'électricité ou en cas d'importante catastrophe, le PRU serait activé. Muni d'une radio Polycom, le PRU sera à même de communiqué avec les secours et les feux bleus. De plus amples informations seront données sur le site internet de la Commune.



Malgré une météo capricieuse, nous adressons un tout grand MERCI aux personnes qui ont participé au nettoyage des rives du lac et qui ont retroussé leurs manches pour évacuer toutes sortes de déchets, tels que du verre, des pneus, des épaves de bateaux, etc.

Bravo à tous pour votre efficacité et à l'année prochaine!

Accès aux rives du lac

Comme pour les années précédentes, le Conseil communal vous propose l'acquisition d'un macaron « citoyens », lequel :

- vous dispense du paiement de la taxe de parking de CHF 5.00
- est vendu au prix de CHF 20.00 et est disponible à l'administration communale
- est valable pour la saison 2023



Les macarons « riverains » et « bateau » distribués en 2022 sont encore valables pour 2023.

Auberge St-Pierre, Le Bry – Suite du dossier

Le Conseil communal envisage de faire une votation par les urnes sur le sujet, avec une séance d'information préalable.

Des nouvelles vous seront données prochainement.



Poste mis au concours

Afin de seconder le personnel de l'édilité durant les vacances d'été 2023, soit du 10 juillet au 18 août 2023, le Conseil communal recherche

un/une étudiant/e

Profil requis:

- o Permis de conduire (min. cat. B) et permis de remorque (un plus)
- o Bonne condition physique

Les personnes intéressées par ce travail d'été peuvent adresser une offre de service accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à :

Administration communale, Route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou commune@pont-en-ogoz.ch d'ici au 19 mai 2023.

Seniors

La Commission Seniors propose différentes activités, dont :

- Balades conviviales d'environ 1h00-1h30, un lundi sur deux
- Atelier de pâtisserie-confiserie le vendredi 24 novembre 2023 à l'école professionnelle de Fribourg
- Fitness en plein air les premiers mercredis des mois de mai à septembre, à 10h00 près du club de
- Cafés-rencontres sur différents thèmes à la HAP
- Goûter avec les enfants de l'accueil extrascolaire
- Jass les mardis après-midi, toutes les 2 semaines
- Pétanque les mercredis après-midi, toutes les 2 semaines

Le flyer d'information concernant les activités pour les seniors est disponible sur le site internet de la Commune, à l'adresse https://www.pont-en-ogoz.ch/fr/sante-social-seniors.html. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler l'administration communale au 026 915 14 94.



Un peu de patois

La tsanbèta à Dzojè de la fretchire

Joseph, in patê Faf. L'è li ke la le mé trintchi dè cha ya. A dji j'an, ti lè dzoua, travayivè a la fretchire a Bosson a Gumefin, apri, pye tà a Bière, a Moudon è Lucens, po fourni ou Vouipey è i Rèbes. Di motè, nin da pâ ouna ke lè rèvinyête in rètoua.

Dzojè va fére chè j'afére a Bulo. Kan l'è vinyê in kontre midzoua, nouthr' n'omo atrapè fan è kemin l'avê onko du trè pithè ou fon dè cha fata, ch'arithè a la Chegonye po bêre on vêro.

Kan y apêchuê la grahyaja Marité dari chon kontouâre, Dzojè nin vê tyè la mitya. Che l'avê tota yuva, nin cherê vinyê konpyêtamin fou. Fô le dre, a la Chegonye, on è dèchtra bin gouêrnâ. Li an bayi on valyin pyati dè tsou, dè pre dè têra krouvâ dè talyon dè tsanbeta, on puchin tro dè linju, de la molye è de la trinpya. Dzojè l'a boun' apéti.

Kan Dzojè l'è in trin dè fourni chon pya arouvè la fèna a Nicolas, Suzi la pouchtêre ke to le mondo konyè.

-« Kemin? Dzojè, te medzè de la tsê le devindro? Kan on pou medji ouna bouna fondya, chuto ke Grégory le fretchi l'a fè di medalyè ou konkour po le vatsèrin è la Fondya. È t'aré pâ fôta dè tè konfèchâ.»

Dzojè, kan l'è atrabyà, fô pâ le kontrèyi. L'è ouna brâva dzin, ke la travalyi tota cha ya chin dre dè dzanlyè; l'a don pâ fôta dè chè konfèchâ.

Suzi è Dzojè l'an tchithà la Chegonye apri avê bu on bon kâfé chêrvi pê nothra Fifi di Breuleux. È chon prè a rèvinyi po cheti kou medji dè bouna grâthe ouna fondya.

Le jambon à Joseph de la laiterie, selon Roro

Joseph, en patois Faf. C'est lui qui a le plus fabriqué de fromage durant sa vie. A dix ans, tous les jours, il travaillait à la laiterie Bosson à Gumefens. Après, plus tard, à Bière, à Moudon et Lucens, pour finir au Vuipay et aux Reybes. Des meules, il n'y en pas une qui est venue en retour.

Joseph va faire ses affaires à Bulle. Quand arrivent les alentours de midi, notre homme a faim et comme il lui reste encore deux ou trois pièces au fond de sa poche, il s'arrête à la Cigogne pour boire un verre.

Quand il aperçoit la seyante Marité derrière son comptoir, Joseph n'en voit que la moitié. S'il l'avait vue entièrement, il en serait devenu complètement fou. Il faut le dire, à la Cigogne, on est extra bien servi. On lui a donné un vaillant plat de choux, des pommes de terre, couverts de tranches de jambon, un puissant bout de saucisson, de la tétine et de la bajoue. Joseph a bon appétit.

Lorsque Joseph est en train de terminer son plat, arrive l'épouse de Nicolas, Suzi la postière que tout le monde connaît.

 - « Comment ? Joseph, tu manges de la viande le vendredi, quand on peut manger une bonne fondue, surtout que Grégory le laitier, a fait des médailles au concours pour le vacherin et la fondue. Et tu n'aurais pas besoin de te confesser. »

Joseph, quand il est attablé, il ne faut pas le contrarier. C'est une brave personne qui a travaillé toute sa vie sans jamais dire de mensonges ; il n'a donc pas besoin de se confesser.

Suzi et Joseph ont quitté la Cigogne après avoir bu un bon café, servi par notre Fifi des Breuleux. Et ils sont près de revenir, pour cette fois, déguster une fondue

Communications des associations et sociétés locales

Programme du marché des producteurs 2023

Pain, légumes Bio des jardins d'Ogoz, œufs, fromages, tommes de chèvre, viande, planchettes du marché, sirops, confitures, bières artisanales et autres découvertes proposées par nos artisans et producteurs locaux.

Réservez les dates suivantes :

29 avril / 14 octobre cour d'école d'Avry

17 juin place de la halle polyvalente

19 août sur l'Ile d'Ogoz

15 décembre soirée féérique à la cabane des bûcherons

Bienvenue pour l'apéro et au repas qui accompagnent chacun de nos marchés.

Le programme et les horaires figurent sur le flyer distribué dans vos boîtes aux lettres.

Pour plus d'informations et détails sur le contenu des différents marchés, vous pouvez visiter notre site et les réseaux sociaux :





Place de l'école – 9h00 à 17h00

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour cet événement. N'hésitez pas à nous contacter anny_maradan@msn.com 079 / 377.92-43

Au plaisir de vous rencontrer nombreux!



SEANCE TIR OBLIGATOIRE 2023

Jeudi 17 août 2023 de 18h30 à 20h00 Stand de tir de Le Bry

Dernière remise de feuille de stand à 19h40!

Les astreints se muniront à cette occasion des effets suivants:

- Arme personnelle
- Protection de l'ouïe
- Feuille PISA
- Livret de performances militaires
- Livret de service
- Pièce d'identité

Bienvenue à tous





A vos agendas

12 mai 2023 → Crédit Suisse Cup – Finale de la coupe – Terrain de Gumefens (en cas de mauvais temps le vendredi 17 mai 2023)

17 juin 2023 → Souper de soutien du FC Gumefens-Sorens

Ecole de foot et Juniors du FCGS

Chers Parents.

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger. se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot ou en juniors au FC Gumefens-Sorens!

Ecole de foot dès 5 ans

Juniors : dès 7 ans => F, E, D, C, B et A

avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur Période :

Hiver: en salle

Quand et où : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Rolle.

Le foot est une belle école de vie où l'amitié. le partage et l'entraide s'apprennent en jouant!



Fédération des Sociétés de Tir de La Gruyère



Pont-la-ville-Le Bry-Hauteville

La Société de Tir 300m de Le Bry en collaboration avec les sociétés de tir de Pont-la-Ville et d'Hauteville organisent le Tir en campagne en Gruyère cette année.

Plus de 1000 tireurs sont attendus les 2 - 3 et 4 juin prochain au stand de tir de La Tour-de-Trême.

Désireux d'associer la population de Pont-en-Ogoz à cette importante manifestation et de mieux faire connaitre le tir sportif, vous êtes toutes et tous invités à participer et de partager un moment d'amitié entre citoyens.

Vous trouverez directement sur place tout ce qu'il faut pour y prendre part et bien sûr = gratuitement!

Une séance d'entrainement sera organisée le jeudi 11 mai 2023 au stand de tir de Le Bry dès 18h30 à 19h30.

Pour les personnes qui souhaitent donner un peu de leur temps à la bonne marche de la fête, veuillez-vous annoncer auprès de Bernard Barras au 079/568.38.17

Bienvenue à tous!

Le CO TC 2023



Navigation : mai à octobre



Devenir membre & Informations www.ogoz.ch 079/653 87 55

Balade sur le lac dimanche après-midi

Réservation recommandée

départ à 14h et 15h30

personne pour nos réseaux sociaux

Sortie d'entreprise, mariage fête de famille Cherchons une

Sur réservation uniquement

Cet été sur l'île !

4 juin Messe des bateliers : 10h 2 juillet Messe paroissiale: 10h

8 iuillet Spectacle de la Tuffière - Concert en soirée

19 août Marché des producteurs : 10h - 16h

26 août Slow Surf Juin - août L'île aux contes



Nous avons le plaisir de vous inviter au concert annuel du chœur d'enfants Les Giblotins de Pont-en-Ogoz



Le vendredi 23 juin 2023 à 19H30



A l'église d'Avry-devant-Pont

AMICALE GYM DAMES



1644 AVRY-DT-PONT

La société « L'Amicale Gym Dames d'Avry-devant-Pont » compte actuellement 35 membres et propose les activités suivantes :

- Cours de gym, 1er groupe, tous les lundis de 19h30 à 20h30 à la halle polyvalente, en salle d'octobre à fin mars, dispensés par 2 monitrices et à l'extérieur d'avril à fin septembre (marche sportive en forêt ou au bord du lac). Ce cours s'adresse à toutes les personnes dès 15 ans.
- Cours de gym, 2ème groupe, tous les vendredis après-midi de 15h30 à 16h30 à la halle polyvalente, gymnastique douce adaptée aux ainées.

Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires.

L'Amicale propose également plusieurs activités facultatives et ponctuelles durant l'année : journée de ski, raquette, souper, sorties diverses...

La cotisation se monte à CHF 100.- / année. Venez essayer sans engagement.

Alors si vous souhaitez vous défouler, reprendre un peu d'exercice dans une ambiance sympathique, chaleureuse et décontractée, n'hésitez pas à nous rejoindre dès la semaine prochaine. Vous serez les bienvenues!

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Véronique Clément, Présidente, au 079 604 49 22

Au plaisir de vous rencontrer!



Je suis présent sur le lac de la Gruvère depuis 25 ans, le saviez-vous?

Je loue pour votre plaisir canoës, paddle, kayak, pour une sortie en famille ou entre amis.

Contact:

Pierre Vannier au 079.697.72.71 ou p.vannier@bluewin.ch

www.canoës-gruyère.ch



www.bergibike.ch

La 11ème édition de la Groupe E BerGiBike, reliant Fribourg à Bulle, en passant par la Berra et le Gibloux, aura lieu le dimanche 2 juillet 2023 et traversera votre Commune.

Les départs respectifs seront donnés dès 08h00 pour le grand parcours depuis Fribourg et dès 08h45 pour le petit parcours depuis Rossens. N'hésitez pas à venir encourager les coureurs, mais soyez prudents et vigilants envers les plus jeunes lors du passage de la course.

Avec nos remerciements, le comité d'organisation



Les news de l'Echo du Gibloux

Fête des musiques gruériennes, le Pâquier

C'est avec plaisir que nous allons nous produire

- le samedi 13 mai 2023, à 13h55 pour notre concours en salle
- le dimanche 14 mai 2023, à 09h14 pour notre concours de marche

Nous nous joignons à la société de musique « La Tour » de la Tour-de-Trême pour la journée du dimanche à savoir le concours de marche et le cortège qui aura lieu à 14h30.

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer à un moment ou à un autre!

Auditions de nos cadets, le jeudi 15 juin 2023, halle polyvalente d'Avry-devant-Pont

L'audition de nos jeunes musiciens sera ouverte au public avec, au terme, une aubade de notre fanfare et une grillade. N'hésitez pas à vous inscrire au 079 636 13 84 jusqu'au 12.06.2023.

Eveil musical et jeunes musiciens

En plus d'une classe de conservatoire, une classe d'éveil musical a été ouverte depuis janvier 2023. Un choix plus large s'offre maintenant à nos petites têtes blondes juste pas assez grands pour porter un instrument. Si intérêt, contactez Nathalie au 079 208 12 11.

100^{ème} anniversaire et bénédiction de notre nouvelle bannière

2024 sera une année festive pour l'Echo du Gibloux! Réservez d'ores et déjà le week-end du jeudi 12.09.2024 au samedi 14.09.2024 ! Un joli programme est en train de voir le jour.

Nous aurons besoin de vous! Soit pour donner un coup de main lors de la manifestation, acheter un carton de vin ou acheter une box de grillades! Alors quand le moment sera venu, n'hésitez pas à contacter un membre de notre société!

Nouveaux membres - lancez-vous!

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres! Si intéressé, contactez Marc au 079 437 02 38.

Retour sur le concert annuel du 25 mars 2023. Merci de votre soutien!





Chœur mixte paroissial d'Avry-dt-Pont

Quelle raison pourrait vous inciter à chanter au chœur mixte d'Avry-devant-Pont?

- Par amour du chant
- Pour les bienfaits physiques et psychologiques du chant
- Chanter en groupe c'est écouter les autres et être solidaire. On se sent porté par la voix des autres
- Pour tenir un rôle social et culturel dans nos communautés villageoises, faire des connaissances et prendre plaisir à partager de bons moments
- Pour maintenir le patrimoine choral populaire, mais également s'ouvrir à d'autres horizons musicaux
- Vous avez déjà chanté dans une chorale et vous aimeriez renouer avec le chant

Si l'une ou l'autre de ces raisons vous donne envie de nous rejoindre, alors n'hésitez pas! C'est avec joie que nous vous accueillerons. Nos répétitions ont lieu le mercredi soir au rez inférieur de la Halle polyvalente, salle La Sauge.

Aucune connaissance musicale n'est pré-requise. Tentez l'expérience d'une ou plusieurs répétitions.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la Présidente du chœur mixte :

Mme Véronique Clément (tél. 079 604 49 22) ou par mail : vero.clement@websud.ch

Site internet du chœur : https://choeurmixteavry.ch





Memento

Administration communale :

Heures d'ouverture : Route de l'Eglise 13

1644 Avry-devant-Pont Lundi 14h00 - 17h00 Tél. 026 915 14 94 9h00 - 11h30 Mercredi Fax 026 915 28 58 Jeudi 15h00 - 19h00 commune@pont-en-ogoz.ch http://www.pont-en-ogoz.ch



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont: 026 915 31 39 / Gumefens: 026 915 30 25 Le Bry: 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaire toute l'année :

Mercredi 18h00 - 20h00 Samedi 9h30 - 12h00 15h00 - 17h00

Mag d'Ogoz Sàrl – Boulangerie / alimentation / tea-room – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 20 80

Lu-Ma-Me-Je-Ve Heures d'ouverture : 6h15 - 12h00 15h00 - 18h30

> Samedi 6h30 - 12h00 fermé 6h30 - 11h30 Dimanche fermé

Fromagerie Gumefens - Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures Lundi fermé

d'ouverture : Ma à Sa 7h30 - 11h45 / 15h00 - 18h30

7h30 - 11h45 / 16h00 - 18h30 Dim.

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve 7h00 - 19h007h00 - 13h00Samedi 8h00 - 12h00 Dimanche

Buvette du Lac - Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Buvette Stade des Marais - Gumefens :

Tél. 076 372 71 75 - M. Ricardo Ferreira

Restauration sur place ou à emporter

Heures d'ouverture: Jeudi 18h00 - 21h00 / vendredi 17h30 - 22h00 / Samedi: 9h00 - 23h30

Ainsi que durant tous les matchs du FCGS: https://matchcenter.aff-ffv.ch/default.aspx?lng=2&cxxlnus=1&v=736&

Informations:

Justice de Paix de la Gruyère : JPGruyere@fr.ch Tél. 026 305 86 40 Tél. 026 305 64 00 Préfecture de la Gruyère : www.fr.gruyere.ch

Tél. 118 Feu: Tél. 117 Police: Urgences médicales : Tél. 144

Hôpital de Riaz: Tél. 026 306 40 00 Médecin de garde de la Gruyère : Tél. 026 304 21 36

Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales) Pharmacie de garde :